

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Communauté de communes **Jura nord**



Forêt de Chaux

HABITAT



ÉCONOMIE



TRANSPORT



ENVIRONNEMENT



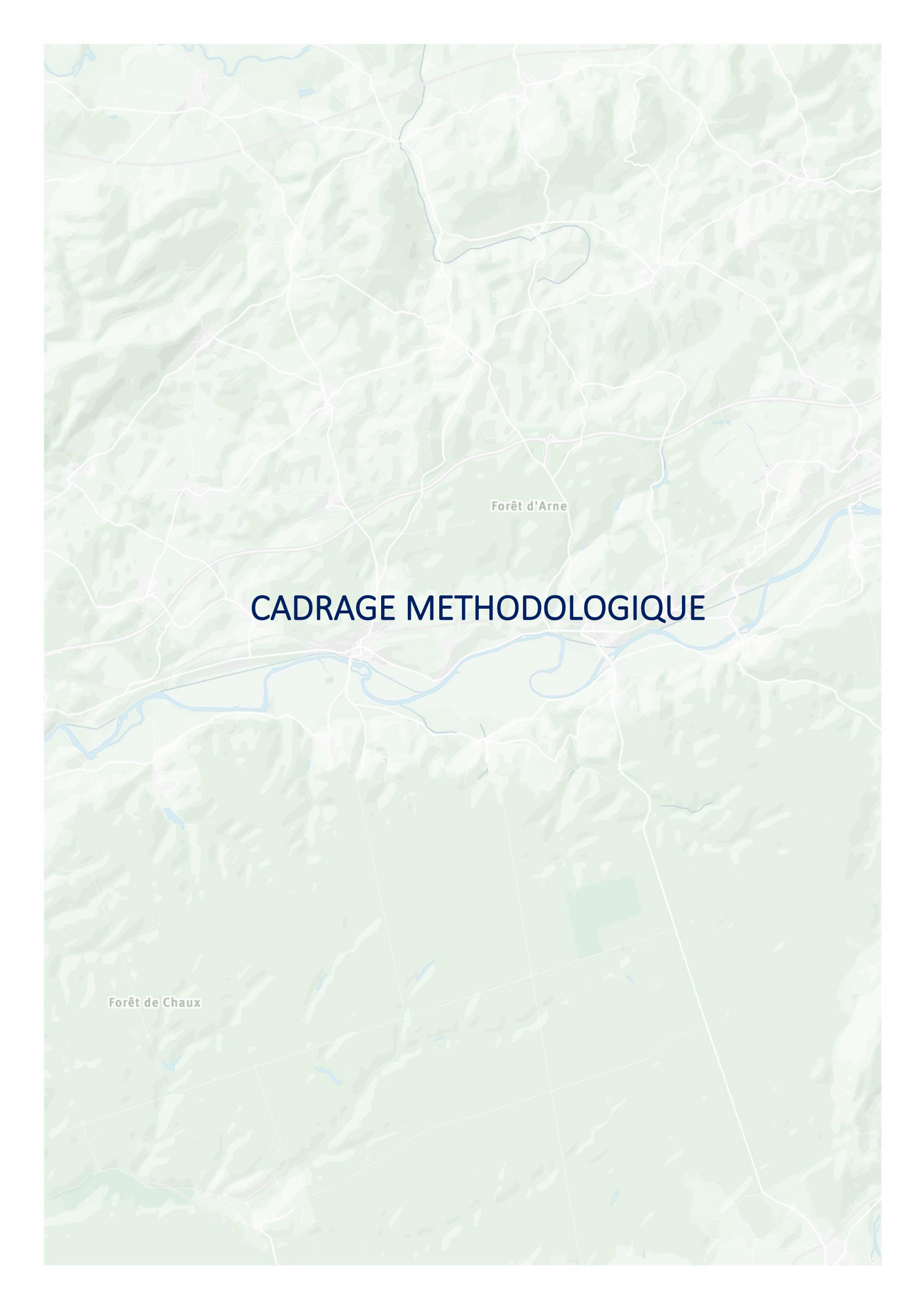
PATRIMOINE

Inventaires Zones Humides

*Avril 2019 – Mis à jour en vue de l'approbation du
PLUi en 2024*

SOMMAIRE

Cadrage méthodologique	3
1. Critère de délimitation d'une zone humide.....	4
2. Délimitation sur le terrain	7
3. Numérisation / SIG	7
RESULTATS DE L'INVENTAIRE.....	9
1. Synthèse des résultats.....	10
2. Résultats des zones humides.....	13
3. Synthèse :	24
4. Résultats par commune.....	25

A topographic map of a forested region, likely in France, showing a network of roads and rivers. The map is rendered in shades of green and brown, with blue lines indicating water bodies. The title "CADRAGE METHODOLOGIQUE" is centered in a bold, dark blue font. Two specific forest areas are labeled: "Forêt d'Arne" in the upper right and "Forêt de Chaux" in the lower left.

CADRAGE METHODOLOGIQUE

Forêt d'Arne

Forêt de Chaux

La Communauté de communes de Jura Nord élabore actuellement le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ce projet stratégique et ambitieux planifie l'aménagement du territoire pour les 12 prochaines années.

Afin d'anticiper les éventuelles incidences négatives du plan sur l'environnement, et tout particulièrement sur les zones humides du territoire, un inventaire de zones humides sur l'ensemble des sites de projet, c'est-à-dire les zones AU a été effectué. Néanmoins, seules les zones 1AU ont bénéficiées de ces inventaires, les zones 2AU étant des réserves foncières non aménageables durant l'application de ce PLUi. Par ailleurs, le projet de PLUi prévoit des secteurs en partie urbanisé mais dont le tissu lâche laisse encore des espaces importants à aménager. La localisation stratégique de ces secteurs particuliers a conduit à un zonage particulier de type U « mutation » afin d'encadrer les aménagements et d'organiser l'urbanisme à une échelle de type quartier. L'inventaire zone humide a aussi porté sur ces zones Um pour attester de l'absence d'impact au niveau de ces dents creuses stratégiques.

Ces inventaires se sont basés sur la méthodologie suivante :

1. Critère de délimitation d'une zone humide

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 définit les zones humides comme « *Des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

La méthodologie de détermination est basée sur l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement, précisé par la décision du Conseil d'Etat du 22 février 2017.

1. Démarches préalables

En amont de la phase de prospection sur le terrain, des démarches préalables sont nécessaires. En effet, un repérage des zones à prospecter est effectué. Dans ce cas-ci, les zones ont rapidement été mises en évidence, car elles correspondent aux zones 1AU et Um du zonage du PLUi. Pour autant, des cartographies ont été réalisées afin de cibler par commune la localisation des zones 1AU et Um, soit 111 secteurs, réparties sur 32 communes (la commune de Plumont ne comportant pas de zone 1AU ni Um). Ces cartes contiennent des informations sur l'hydrographie, le bâti, les milieux humides connues et identifiées dans le cadre de l'inventaire départemental du Jura et les zones U et AU en projet.

D'autre part, lors des passages par secteur pour travailler sur l'élaboration du zonage et des OAP, une communication auprès des élus a été réalisée afin d'avertir les communes de la réalisation de cet inventaire et des objectifs d'un tel travail notamment au regard de l'évaluation environnementale du PLUi et des enjeux environnementaux du territoire.

2. Critère écologique : Habitat Corine Biotope et détermination du cortège floristique

L'identification sur le terrain débute par un examen visuel de l'Habitat Corine Biotope à l'échelle parcellaire afin de repérer la présence d'espèces végétales indicatrices de zones humides, inscrites à l'annexe 2 de l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié, recensées par le Muséum d'Histoire Naturelle. **Si, plus de 50% des espèces dominantes sont des espèces indicatrices de zone humide alors la zone est inventoriée en tant que zone humide (Figure 1).**



Rumex aggloméré (*Rumex conglomeratus*)

Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*)

Saule (*Salix*) et molinie (*Molinia*)

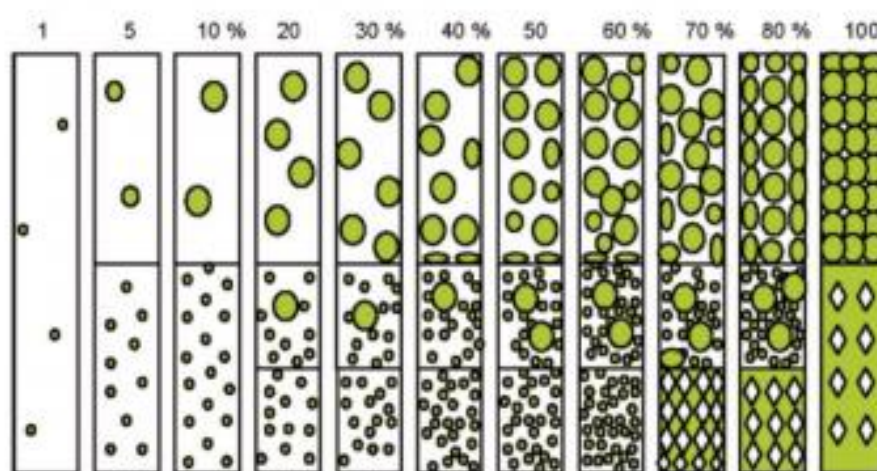


Figure 1 : Pourcentage de recouvrement selon le type de répartition des espèces
Source : N.Fromont d'après PRODON

3. Critère pédologique : détermination de la morphologie du sol

Parallèlement à cette analyse de la végétation hygrophile, des sondages pédologiques sont effectués afin d'affirmer ou d'infirmer la présence d'une zone humide. Ainsi, à l'aide d'une tarière manuelle, un carottage est mis en œuvre dans le but de vérifier la présence d'eau dans les sols : l'hygromorphie. Elle se caractérise par des marques d'oxydation « oxyde de fer » de couleur rouille dans les horizons superficiels, mais aussi par des traits réductiques de couleur gris/bleuté induit par un manque d'oxygène dans le sol, illustrant la présence d'un engorgement permanent ou quasi permanent (photo ci-dessous).

Les profils hygromorphiques sont variables selon les types de sols rencontrés et la durée d'engorgement en eau. La présence de ces marqueurs, ainsi que l'intensité et leur profondeur d'apparition permet de classer ces sols selon leurs degrés d'hygromorphie. Pour cela, la classification GEPPA (Groupe d'Etude des problèmes de Pédologie Appliquée) 1981 est utilisée (tableau ci-dessous). Si les traces d'hygromorphie débutent dans les 50 premiers centimètres du sol, se prolongent et s'intensifient en profondeur, le sol est considéré comme typique d'une zone humide.



Traits rédoxiques légers

Traits rédoxiques marqués

Traits réductiques marqués

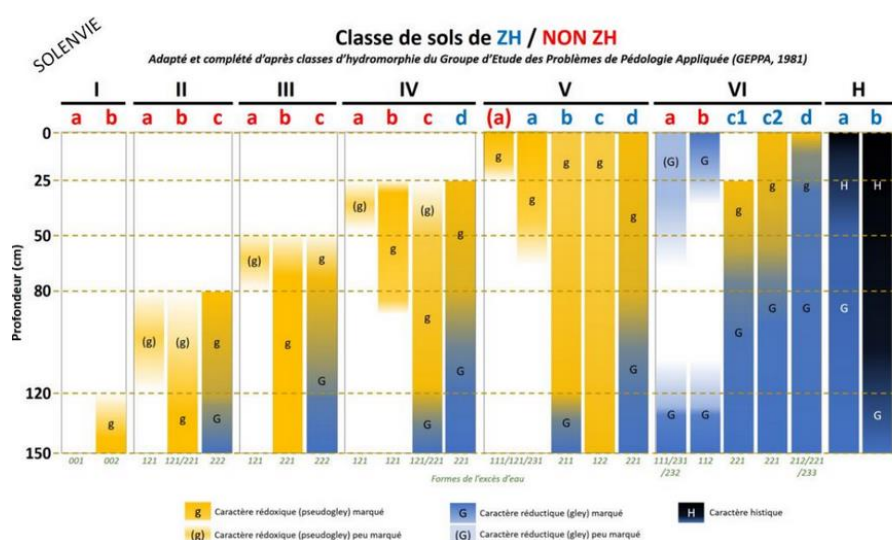


Figure 2 : Classification des sols humides

Source : GEPPA

Le Conseil d'Etat vient de préciser en février 2017 que les deux critères évoqués par l'article L.211-1 du Code de l'Environnement (soit la présence d'eau et de plantes hygrophiles lorsque de la végétation est présente) étaient cumulatifs et non alternatifs :

« Il ressort de ces dispositions, éclairées par les travaux préparatoires de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 dont elles sont issues, qu'une zone humide ne peut être caractérisée, lorsque de la végétation y existe, que par la présence simultanée de sol habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année, de plantes hygrophiles. »

En effet, la composition de la flore et les caractéristiques du sol sont les deux critères les plus pertinents pour visualiser la limite de la zone humide, mais dans tous les cas, une analyse globale du site est nécessaire. Le relief, le mode d'alimentation en eau, les aménagements ou tous facteurs pouvant avoir une influence sur la zone humide doivent être pris en compte pour sa caractérisation et sa délimitation.

Mise à jour 2024

La loi du 24 juillet 2019 revient sur une application alternative des deux critères. Il suffit que les sondages pédologiques révèlent des traces d'oxydation pour que la zone humide soit avérée sur le site. Le présent rapport a été mis à jour au regard de cette nouvelle législation.

2. Délimitation sur le terrain

La délimitation des zones humides de la Communauté de communes de Jura Nord a été réalisée du 11 au 18 avril 2019, selon les périodes d'investigation recommandée ; c'est-à-dire d'avril à octobre. En effet il s'agit de la période correspondant à l'expression optimale du cortège floristique, mais aussi dû aux températures et conditions climatiques plus favorables qu'en saison hivernale. Malgré cela, la détermination floristique reste parfois incertaine. Le critère « sol » a pour conséquent souvent orienté la délimitation des zones humides. Ainsi, les limites des zones humides identifiées par l'expertise des sols s'appuient sur l'orientation des lignes de niveau ; elles sont rapprochées des points de sondages présentant des sols de zones humides et dans le cas d'absence de ces informations, elles sont positionnées à égale distance entre deux sondages de classe distincte (humide et non humide).

Chaque sondage pédologique doit être d'une profondeur de l'ordre de 1 mètre. L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- D'horizon histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- Ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- Ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- Ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres.

Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide.

La densité des sondages a été fonction des superficies des sites prospectés selon les classes suivantes :

- 4 sondages par site sur les sites de 0 à 3 ha ;
- 2 sondages par ha sur les sites de 3 à 6 ha ;
- 1 sondage par ha sur les sites de 7 ha et plus.

3. Numérisation / SIG

Chaque zone humide inventoriée est numérisée au format SIG et fait l'objet d'une description afin d'en déterminer la fonctionnalité et l'intérêt environnemental. Cette méthode permet une visualisation

rapide et complète de la localisation des différentes zones humides du territoire, ainsi que des éléments les caractérisant.

A topographic map of a forested region, likely in the Jura mountains. The map shows a network of roads, rivers, and forested areas. The title 'RESULTATS DE L'INVENTAIRE' is centered on the map. Two specific forest areas are labeled: 'Forêt d'Arne' in the upper right and 'Forêt de Chaux' in the lower left.

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

Forêt d'Arne

Forêt de Chaux

1. Synthèse des résultats

Sur la base de la dernière version du plan de zonage du PLUi du 10/04/2019, l'inventaire a porté sur 111 secteurs de projet (zones 1AU et Um).

Numéro	LIBELLE*	Surfaces zone	Surfaces (ha)	Communes
31	1AURB	2 456,75	0,25	BRANS
34	1AURB	1 412,99	0,14	BRANS
40	1AURB	1 793,00	0,18	BRANS
41	1AURB	1 319,71	0,13	BRANS
9	1AURB	4 156,48	0,42	COURTEFONTAINE
32	1AURB	1 283,11	0,13	COURTEFONTAINE
104	1AUAac	40 613,70	4,06	DAMMARTIN MARPAIN
0	1AUE	6 778,08	0,68	DAMMARTIN MARPAIN
16	1AURB	1 878,62	0,19	DAMMARTIN MARPAIN
17	1AURB	3 241,59	0,32	DAMMARTIN MARPAIN
62	1AURB	2 163,61	0,22	DAMMARTIN MARPAIN
71	1AURB	2 401,12	0,24	DAMMARTIN MARPAIN
83	1AURB	2 075,96	0,21	DAMMARTIN MARPAIN
23	1AUA	7 232,80	0,72	DAMPIERRE
33	1AURA	5 048,78	0,50	DAMPIERRE
109	1AURA	2 250,10	0,23	DAMPIERRE
38	UM	53 520,93	5,35	DAMPIERRE
30	1AUE	1 671,98	0,17	ETREPIGNEY
29	1AURB	2 394,88	0,24	ETREPIGNEY
67	1AURB	919,82	0,09	ETREPIGNEY
106	1AURB	1 778,95	0,18	ETREPIGNEY
108	1AURB	1 124,14	0,11	ETREPIGNEY
1	1AUE	7 532,97	0,75	EVANS
10	1AURB	5 417,17	0,54	EVANS
43	1AURB	4 687,96	0,47	EVANS
44	1AURB	5 293,09	0,53	EVANS
14	1AURB	39 196,97	3,92	FRAISANS
100	1AURB	6 258,07	0,63	FRAISANS
8	1AUE	12 243,66	1,22	GENDREY
50	1AURA	7 537,70	0,75	GENDREY
5	1AURB	2 476,73	0,25	GENDREY
7	1AURB	3 540,48	0,35	GENDREY
11	1AURB	1 251,84	0,13	GENDREY
51	1AURB	2 660,63	0,27	GENDREY
88	1AURB	5 391,85	0,54	GENDREY
89	1AURB	3 850,09	0,39	GENDREY
48	1AURB	1 943,41	0,19	LA BARRE
110	1AURB	6 011,99	0,60	LA BARRE
97	1AURB	1 836,88	0,18	LA BRETENIERE
19	1AURB	11 454,77	1,15	LOUVATANGE
47	1AURB	13 905,63	1,39	MONTEPLAIN
95	1AURB	19 464,71	1,95	MONTMIREY-LA-VILLE
26	1AUE	11 384,54	1,14	MONTMIREY-LE-CHATEAU
2	1AURB	2 004,85	0,20	MONTMIREY-LE-CHATEAU
90	1AURB	1 212,43	0,12	MONTMIREY-LE-CHATEAU
92	1AURB	2 445,45	0,24	MONTMIREY-LE-CHATEAU
93	1AURB	1 536,85	0,15	MONTMIREY-LE-CHATEAU
15	1AURB	2 748,56	0,27	MUTIGNEY
73	1AURB	1 957,86	0,20	MUTIGNEY
4	1AURB	5 510,37	0,55	OFFLANGES
37	1AURB	1 561,25	0,16	OFFLANGES
86	1AURB	1 126,82	0,11	OFFLANGES

94	1AURB	1 888,69	0,19	OFFLANGES
74	1AUE	26 725,76	2,67	ORCHAMPS
39	1AURA	18 446,29	1,84	ORCHAMPS
36	1AURB	20 082,08	2,01	ORCHAMPS
54	1AURB	13 086,12	1,31	ORCHAMPS
78	1AUAac	10 194,63	1,02	OUGNEY
56	1AURA	1 750,77	0,18	OUGNEY
6	1AURB	5 925,96	0,59	OUGNEY
45	1AURB	2 987,68	0,30	OUR
63	1AURB	2 052,36	0,21	OUR
68	1AURB	1 934,33	0,19	OUR
70	1AURB	1 388,65	0,14	OUR
75	1AURB	1 111,18	0,11	OUR
20	1AURB	2 739,95	0,27	PAGNEY
21	1AURB	2 059,38	0,21	PAGNEY
22	1AURB	4 352,27	0,44	PAGNEY
52	1AURB	9 715,63	0,97	PAGNEY
77	1AURB	1 138,69	0,11	PAGNEY
107	UM	22 071,98	2,21	PAGNEY
103	1AURB	1 368,29	0,14	PETIT MERCEY
35	1AUA	41 205,28	4,12	RANCHOT
99	1AUA	53 998,15	5,40	RANCHOT
76	1AURB	6 930,29	0,69	RANCHOT
46	UM	99 764,19	9,98	RANCHOT
3	1AURB	3 524,35	0,35	RANS
28	1AURB	5 058,18	0,51	RANS
65	1AURB	3 000,23	0,30	RANS
72	1AURB	7 002,30	0,70	RANS
105	1AURB	3 007,98	0,30	RANS
12	1AURB	1 920,35	0,19	ROMAIN
57	1AURB	2 041,82	0,20	ROMAIN
98	1AURB	1 040,51	0,10	ROMAIN
61	1AURB	676,28	0,07	ROUFFANGE
79	1AURB	4 107,77	0,41	ROUFFANGE
81	1AURB	2 831,22	0,28	ROUFFANGE
49	1AURB	1 673,83	0,17	SALANS
64	1AURB	2 326,06	0,23	SALANS
69	1AURB	4 819,34	0,48	SALANS
82	1AURB	1 155,23	0,12	SALANS
85	1AURB	1 430,22	0,14	SALANS
25	1AURB	1 731,26	0,17	SALIGNEY
42	1AURB	1 206,32	0,12	SALIGNEY
80	1AURB	6 319,00	0,63	SALIGNEY
55	1AURB	1 851,26	0,19	SERMANGE
84	1AURB	3 889,11	0,39	SERMANGE
87	1AURB	6 852,22	0,69	SERMANGE
102	1AUA	5 453,58	0,55	SERRE-LES-MOULIERES
18	1AURB	1 471,10	0,15	SERRE-LES-MOULIERES
27	1AURB	2 004,17	0,20	SERRE-LES-MOULIERES
66	1AURB	1 908,50	0,19	SERRE-LES-MOULIERES
96	1AURB	911,40	0,09	SERRE-LES-MOULIERES
58	1AURB	1 508,20	0,15	TAXENNE
59	1AURB	1 662,64	0,17	TAXENNE
60	1AURB	4 313,50	0,43	TAXENNE
13	1AURB	1 682,70	0,17	THERVAY
91	1AURB	4 398,18	0,44	THERVAY
101	1AUE	5 562,61	0,56	VITREUX
24	1AURB	2 430,63	0,24	VITREUX
53	1AURB	3 486,20	0,35	VITREUX

Les zones AU sont indicées en fonction de la vocation envisagée pour le développement urbain du secteur. Ainsi :

- Les zones AURB correspondent à des secteurs de développement résidentiel à vocation d'habitat principalement
- Les zones AUE correspondent à des secteurs de développement d'équipement de la collectivité d'intérêt et/ou de service publique
- Les zones AUA correspondent à des secteurs de développement d'activités économiques à vocation commerciales (AUAac), artisanales et/ou industrielle

Au total, sur les 111 à prospector :

- 61 zones ont été sondées en totalité → **3 zones humides confirmées et 2 zones humides potentielles ;**
- 22 zones ont été en partie sondées par impossibilité d'accès sur une partie de la zone (clôture ou non autorisation), présence d'une surface cultivée ou labourée (structure du sol modifiée en profondeur empêchant la détermination précise des horizons pédologiques), présence d'une zone déjà urbanisée sur les parcelles concernées, présence de gravas, remblais, ou enfin la présence de bétail gênant l'opération de sondage pédologique → **1 zone humide confirmée ;**
- 28 zones n'ont pas du tout être sondées pour les mêmes raisons que celles citées précédemment (problème d'accès, manque d'autorisation, parcelles cultivées ou en labour, sols insondables...) ;

Ainsi, sur l'ensemble de l'inventaire, seules **4 zones humides ont été déterminées**, malgré un nombre élevé de sondage révélant des traces d'oxydo-réduction. Dans la majorité des cas, la végétation n'a pas permis de confirmer la présence d'une zone humide sur ces parcelles. Toutefois, deux zones humides potentielles sont aussi identifiées et pourront faire l'objet de travaux de restauration afin de recréer la dynamique naturelle de ces espaces.

2. Résultats des zones humides

Ci-dessous, le détail des zones humides confirmées et potentielles identifiées durant les phases de prospections.

Evans

La commune de Evans, est concernée par 4 zones 1AU.



Sur ces 4 secteurs, une zone humide a pu être identifiée.

Zone 1AUE n°1 :

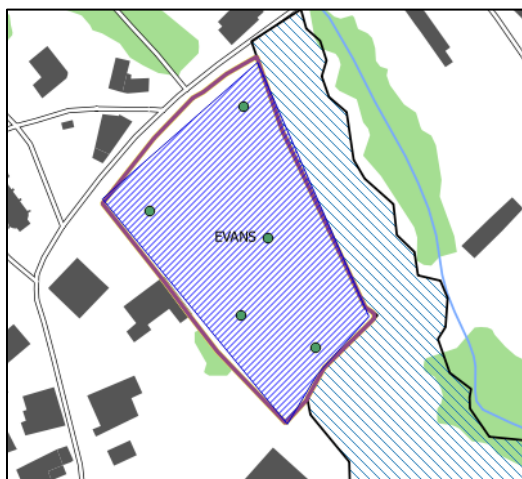




Figure 3 : Sondage 158 et 160 et Rumex aggloméré

Cette parcelle agricole d'un seul tenant, est laissée à l'état de friche, non labouré, et sans culture. Celle-ci est localisée en périphérie d'une zone humide confirmée et d'un ruisseau permanent se jetant dans le Doubs. Les sondages 158, 159, 160 et 161 ont donc pu être réalisés. La zone 1AUE 1 regroupe les critères floristiques, avec la présence de Rumex aggloméré sur plus de 50% de la surface de la zone AU et pédologiques avec l'apparition de trace d'hygromorphie.

Montmirey-la-ville

La commune de Montmirey-la-Ville possède une seule zone 1AU de 1,95 hectare.



1AURB n°95 :





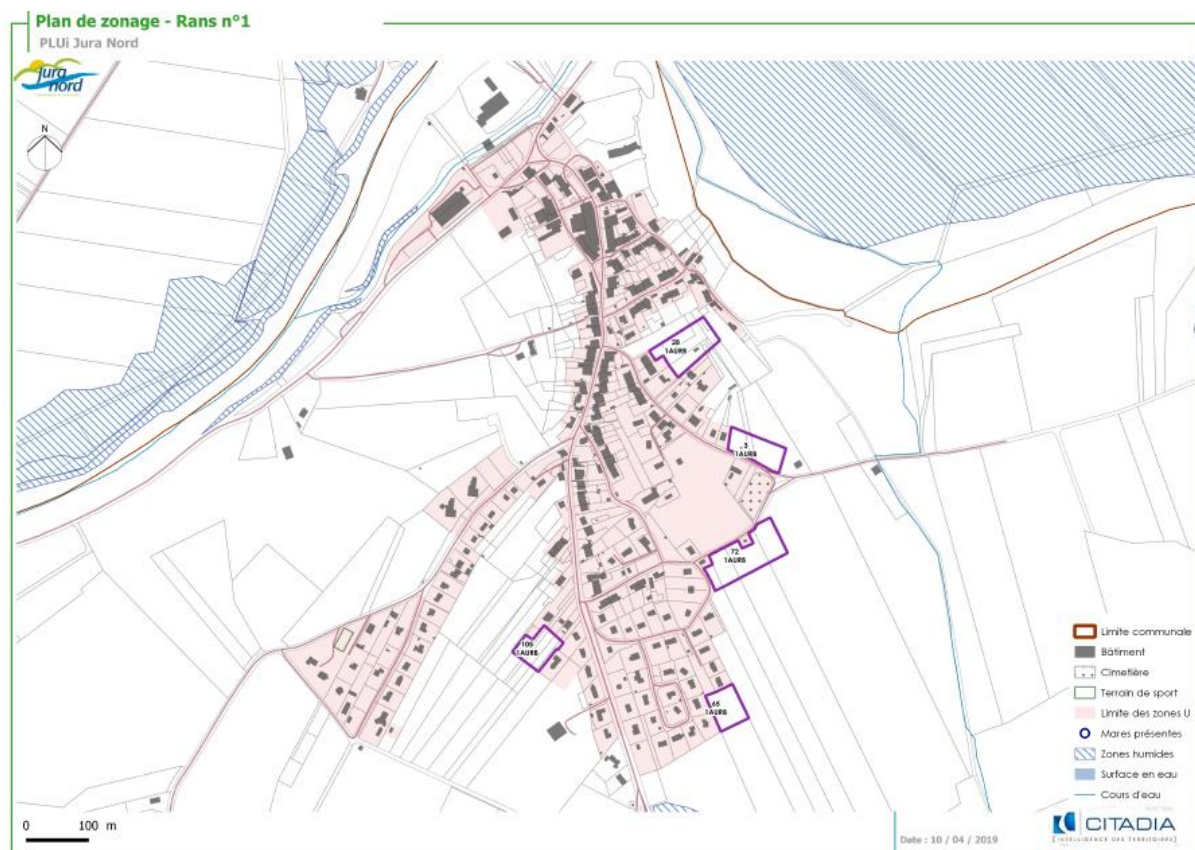
Figure 4 : Sondages n° 113 et 114

Le site à prospecter s'étend sur 1,75 hectare et est divisé en deux zones : une prairie agricole et une culture de blé. La culture n'étant pas sondée, seuls 2 sondages sont réalisés sur la zone prairiale. Visuellement des secteurs ressortent de la prairie agricole, en effet la présence de trois zones humides ponctuelles marquées par une végétation spécifique et caractéristique (laiche et phragmite desséché) se distingue facilement. Alimentées par un fossé en limite Est de la zone, les zones humides se forment en suivant la direction Ouest. En continu, un fossé remonte jusqu'au Nord de la parcelle et rejoint le fossé principal. Les sondages n°113 et 114 confirment la présence de zones humides sur le site, avec des traces d'oxydation dès 60 centimètres.

Cette zone humide constitue un espace relais ponctuel à préserver, pour sa faune et flore particulière.

Rans

La commune de Rans possède cinq zones à projet. Sur ces cinq zones à urbaniser, deux ont été recensées en tant que zone humide :



1AURB n°105 :

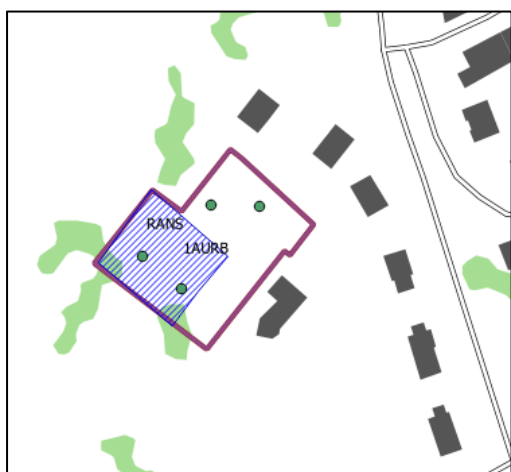




Figure 5 : Sanguisorbe officinale et sondage pédologique marqueur de réduction

La zone de type prairial s'étend sur 0,3 hectare et présente une division parcellaire importante. Celle-ci est située en bordure d'urbanisation, en fond de parcelle d'habitat pavillonnaire. Elle présente une végétation particulièrement indicatrice d'une zone humide, avec la présence de sanguisorbe officinale. Les sondages 181, 182, 183 et 184 ont pu confirmer l'engorgement en eau du sol. Effectivement, la présence de traits rédoxiques est plus qu'évidente.

1AURB n°72 :

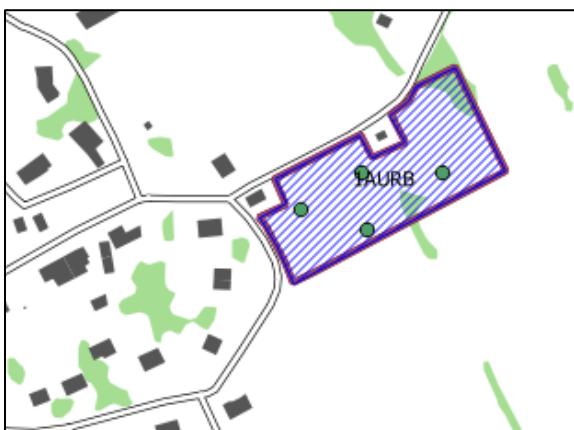




Figure 7 : Sondage n°173



Figure 6 : Sondage n°174

Le site possède une vue dégagée sur des prairies vallonnées, séparées par des haies résiduelles. Sur la zone, la végétation est homogène et comprend de nombreux rumex agglomérés. D'une surface de 0,70 hectare cette parcelle a bénéficié de 4 sondages : n° 173, 174, 175, 176, comportant des traces d'oxydation bien marquée.

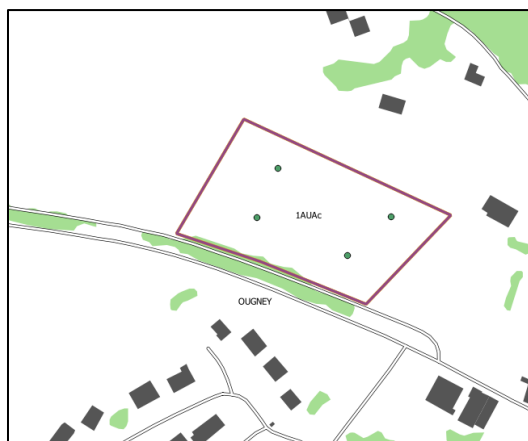
Ougney

La commune d'Ougney comprend trois zones ouvertes à l'urbanisation. Seule la zone 1AUAac sera traitée dans cette partie. Les autres zones sont détaillées dans le prochain chapitre.



1AUAac n°78 :

La zone 1AURB 78 se localise en bordure de route sur une superficie de 0,18 hectares. La végétation observée sur la zone correspond à une végétation hygrophile, avec la présence de molinie et de nombreux jeunes Saules. En revanche, les quatre sondages réalisés (n° 284 à 287) n'ont pas révélé de trace d'hygromorphie dans le sol. L'aspect général du site donne à penser à la présence d'une zone



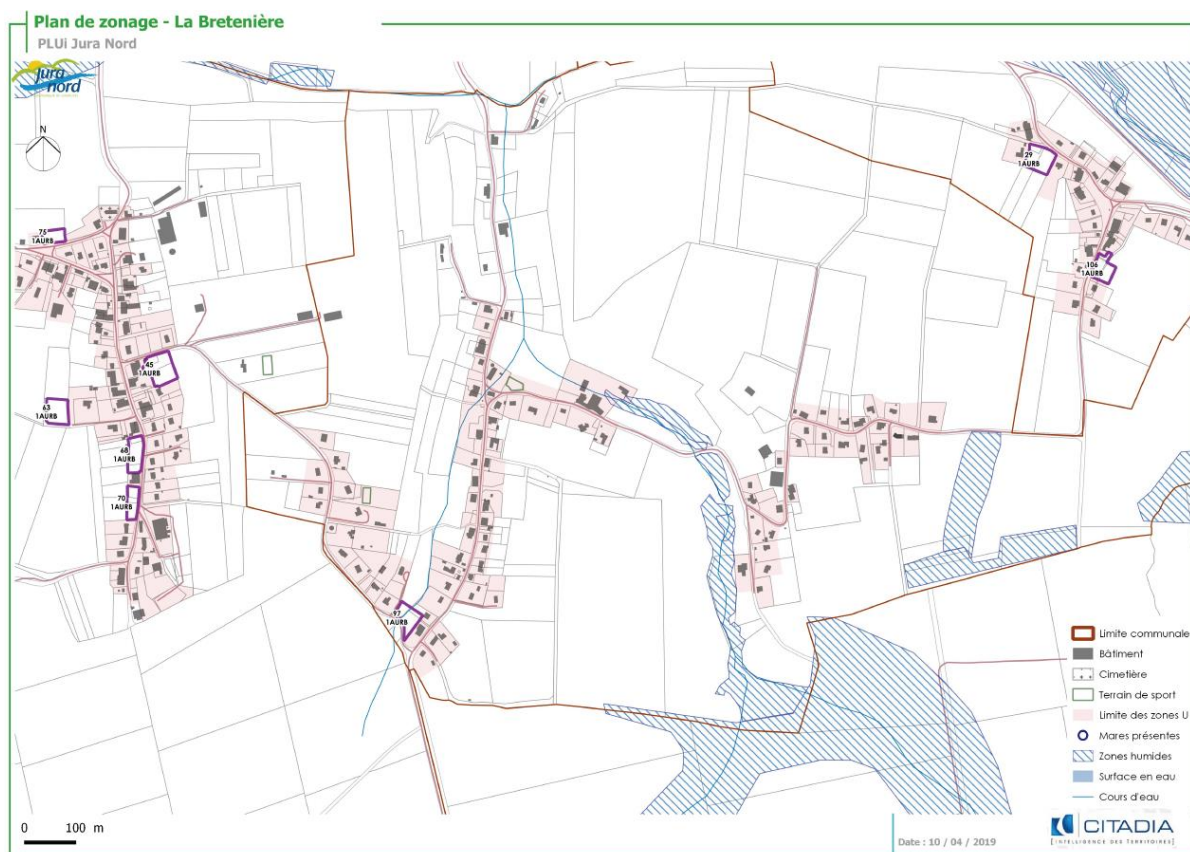
humide, alimentée plus en profondeur ; c'est pourquoi cette zone sera qualifiée de zone humide potentielle.



Figure 8 : Sondages n°285 et 286

La Bretenière

La commune de La Bretenière compte une seule zone à urbaniser : 1AURB 97.



1AURB n°97 :

Cette zone de 0,18 hectares est traversée par un cours d'eau intermittent. Sur quatre sondages prévus, seulement trois ont pu être réalisés (n° 65 à 67) en raison d'une zone de jardin privé cultivée. Le sondage n°68 n'a donc pas été effectué. Malgré l'absence de trace d'oxydo-réduction dans le sol, la présence d'une ancienne zone humide sur le secteur est appuyée par le passage d'un cours d'eau intermittent souterrain, des traces d'effondrement dans le sol, marqueur d'une instabilité du sol et d'un relief favorable, ainsi que par l'observation passée de patchs végétaux hygromorphiques (prêles...). De ce fait, ce site peut être qualifié de zone humide potentielle.



Figure 9: Sondages n°65 et 67

3. Synthèse :

Sur les 111 zones prospectées, seulement 4 zones humides ont pu être confirmées. Néanmoins, deux zones humides potentielles ont été mises en évidence (en gras dans le tableau ci-dessous). Ces zones humides potentielles ont pu être déterminées à partir d'un ou plusieurs éléments laissant supposer la présence d'une zone humide ancienne ou souterraine.

Numéro	LIBELLE	Surfaces zones	Surfaces (ha)	Commune
1	1AUE	7 532,97	0,75	EVANS
95	1AURB	19 464,71	1,95	MONTMIREY-LA-VILLE
105	1AURB	3 007,98	0,30	RANS
72	1AURB	7 002,30	0,70	RANS
56	1AURA	1 750,77	0,18	OUGNEY
97	1AURB	1 836,88	0,18	LA BRETENIERE

4. Résultats par commune

Ci-dessous, le détail des 105 inventaires sur les secteurs confirmés comme non humides.

A été indiquée dans des encarts l'identification des zones humides suite à la mise à jour du rapport en 2024.

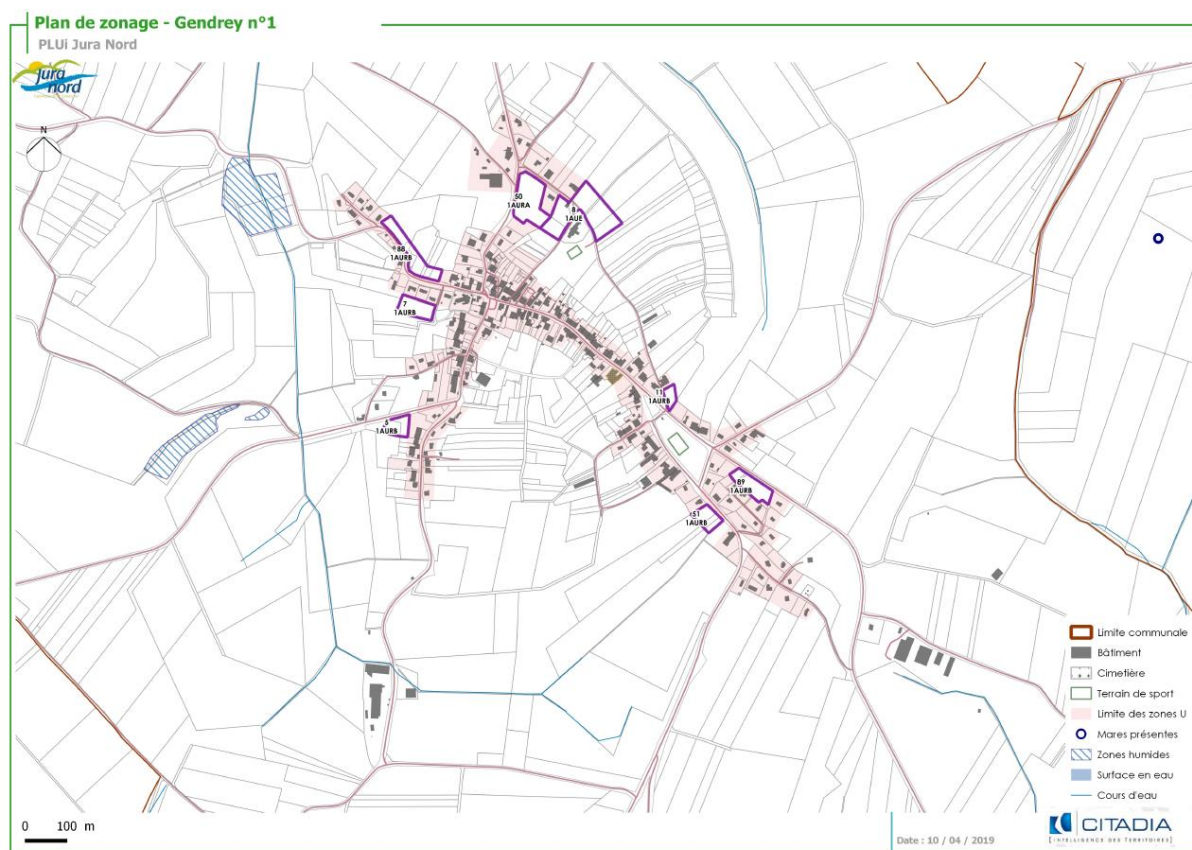
Numéro	LIBELLE	Surfaces zone	Surfaces (ha)	Communes
31	1AURB	2 456,75	0,25	BRANS
34	1AURB	1 412,99	0,14	BRANS
40	1AURB	1 793,00	0,18	BRANS
41	1AURB	1 319,71	0,13	BRANS
9	1AURB	4 156,48	0,42	COURTEFONTAINE
32	1AURB	1 283,11	0,13	COURTEFONTAINE
104	1AUAac	40 613,70	4,06	DAMMARTIN MARPAIN
0	1AUE	6 778,08	0,68	DAMMARTIN MARPAIN
16	1AURB	1 878,62	0,19	DAMMARTIN MARPAIN
17	1AURB	3 241,59	0,32	DAMMARTIN MARPAIN
62	1AURB	2 163,61	0,22	DAMMARTIN MARPAIN
71	1AURB	2 401,12	0,24	DAMMARTIN MARPAIN
83	1AURB	2 075,96	0,21	DAMMARTIN MARPAIN
23	1AUA	7 232,80	0,72	DAMPIERRE
33	1AURA	5 048,78	0,50	DAMPIERRE
109	1AURA	2 250,10	0,23	DAMPIERRE
38	UM	53 520,93	5,35	DAMPIERRE
30	1AUE	1 671,98	0,17	ETREPIGNEY
29	1AURB	2 394,88	0,24	ETREPIGNEY
67	1AURB	919,82	0,09	ETREPIGNEY
106	1AURB	1 778,95	0,18	ETREPIGNEY
108	1AURB	1 124,14	0,11	ETREPIGNEY
10	1AURB	5 417,17	0,54	EVANS
43	1AURB	4 687,96	0,47	EVANS
44	1AURB	5 293,09	0,53	EVANS
14	1AURB	39 196,97	3,92	FRAISANS
100	1AURB	6 258,07	0,63	FRAISANS
8	1AUE	12 243,66	1,22	GENDREY
50	1AURA	7 537,70	0,75	GENDREY
5	1AURB	2 476,73	0,25	GENDREY
7	1AURB	3 540,48	0,35	GENDREY
11	1AURB	1 251,84	0,13	GENDREY
51	1AURB	2 660,63	0,27	GENDREY
88	1AURB	5 391,85	0,54	GENDREY
89	1AURB	3 850,09	0,39	GENDREY
48	1AURB	1 943,41	0,19	LA BARRE
110	1AURB	6 011,99	0,60	LA BARRE
19	1AURB	11 454,77	1,15	LOUVATANGE
47	1AURB	13 905,63	1,39	MONTEPLAIN

26	1AUE	11 384,54	1,14	MONTMIREY-LE-CHATEAU
2	1AURB	2 004,85	0,20	MONTMIREY-LE-CHATEAU
90	1AURB	1 212,43	0,12	MONTMIREY-LE-CHATEAU
92	1AURB	2 445,45	0,24	MONTMIREY-LE-CHATEAU
93	1AURB	1 536,85	0,15	MONTMIREY-LE-CHATEAU
15	1AURB	2 748,56	0,27	MUTIGNEY
73	1AURB	1 957,86	0,20	MUTIGNEY
4	1AURB	5 510,37	0,55	OFFLANGES
37	1AURB	1 561,25	0,16	OFFLANGES
86	1AURB	1 126,82	0,11	OFFLANGES
94	1AURB	1 888,69	0,19	OFFLANGES
74	1AUE	26 725,76	2,67	ORCHAMPS
39	1AURA	18 446,29	1,84	ORCHAMPS
36	1AURB	20 082,08	2,01	ORCHAMPS
54	1AURB	13 086,12	1,31	ORCHAMPS
56	1AURA	1 750,77	0,18	OUGNEY
6	1AURB	5 925,96	0,59	OUGNEY
45	1AURB	2 987,68	0,30	OUR
63	1AURB	2 052,36	0,21	OUR
68	1AURB	1 934,33	0,19	OUR
70	1AURB	1 388,65	0,14	OUR
75	1AURB	1 111,18	0,11	OUR
20	1AURB	2 739,95	0,27	PAGNEY
21	1AURB	2 059,38	0,21	PAGNEY
22	1AURB	4 352,27	0,44	PAGNEY
52	1AURB	9 715,63	0,97	PAGNEY
77	1AURB	1 138,69	0,11	PAGNEY
107	UM	22 071,98	2,21	PAGNEY
103	1AURB	1 368,29	0,14	PETIT MERCEY
35	1AUA	41 205,28	4,12	RANCHOT
99	1AUA	53 998,15	5,40	RANCHOT
76	1AURB	6 930,29	0,69	RANCHOT
46	UM	99 764,19	9,98	RANCHOT
3	1AURB	3 524,35	0,35	RANS
28	1AURB	5 058,18	0,51	RANS
65	1AURB	3 000,23	0,30	RANS
12	1AURB	1 920,35	0,19	ROMAIN
57	1AURB	2 041,82	0,20	ROMAIN
98	1AURB	1 040,51	0,10	ROMAIN
61	1AURB	676,28	0,07	ROUFFANGE
79	1AURB	4 107,77	0,41	ROUFFANGE
81	1AURB	2 831,22	0,28	ROUFFANGE
49	1AURB	1 673,83	0,17	SALANS
64	1AURB	2 326,06	0,23	SALANS
69	1AURB	4 819,34	0,48	SALANS
82	1AURB	1 155,23	0,12	SALANS

85	1AURB	1 430,22	0,14	SALANS
25	1AURB	1 731,26	0,17	SALIGNEY
42	1AURB	1 206,32	0,12	SALIGNEY
80	1AURB	6 319,00	0,63	SALIGNEY
55	1AURB	1 851,26	0,19	SERMANGE
84	1AURB	3 889,11	0,39	SERMANGE
87	1AURB	6 852,22	0,69	SERMANGE
102	1AUA	5 453,58	0,55	SERRE-LES-MOULIERES
18	1AURB	1 471,10	0,15	SERRE-LES-MOULIERES
27	1AURB	2 004,17	0,20	SERRE-LES-MOULIERES
66	1AURB	1 908,50	0,19	SERRE-LES-MOULIERES
96	1AURB	911,40	0,09	SERRE-LES-MOULIERES
58	1AURB	1 508,20	0,15	TAXENNE
59	1AURB	1 662,64	0,17	TAXENNE
60	1AURB	4 313,50	0,43	TAXENNE
13	1AURB	1 682,70	0,17	THERVAY
91	1AURB	4 398,18	0,44	THERVAY
101	1AUE	5 562,61	0,56	VITREUX
24	1AURB	2 430,63	0,24	VITREUX
53	1AURB	3 486,20	0,35	VITREUX

Gendrey

La commune de Gendrey comprend huit sites d'urbanisation de type 1AU. Six zones 1AURB, une zone 1AURA et une zone 1AUE.



Toutes ces zones font moins de 3 hectares chacune, 4 sondages pédologiques ont donc été effectués par zone, hormis la zone 1AUE. Les sondages ont été répartis de façon homogène, dans la mesure du possible.

1AUE 8 :

Les sondages 29, 30, 31, et 32 n'ont pas pu être effectués en raison de la présence de bâtiment en construction sur la parcelle, ainsi qu'une culture de blé ne permettant pas l'application de la méthodologie d'inventaire.



1AURA 50 :

Sur cette zone de type prairial, les sondages n° 25, 26, 27, et 28 n'ont pas révélés la présence d'un sol ni d'une végétation caractéristique de zone humide.

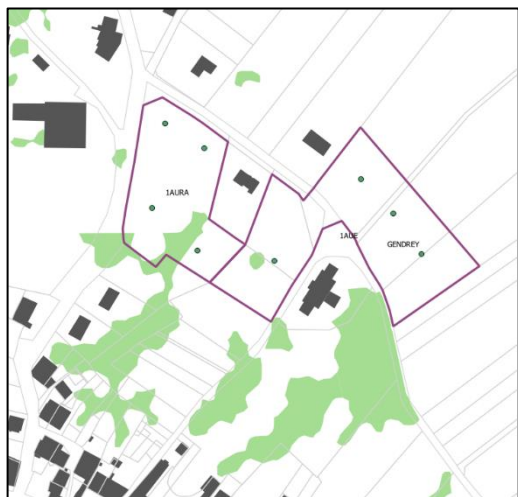


Figure 10 : Sondage n°25 et 26

1AURB 5 :

La zone 1AURB 5 est divisée en deux parties ; une parcelle sur laquelle les sondages n°13 et 14 ont pu être réalisés ; une autre constituant une prairie de pâture pour ovin, où les sondages n° 15 et 16 n'ont pas été effectués. Le sondage n°14 comporte des traces de rouille, mais aucune végétation spécifique aux zones humides n'a été recensée sur le site.

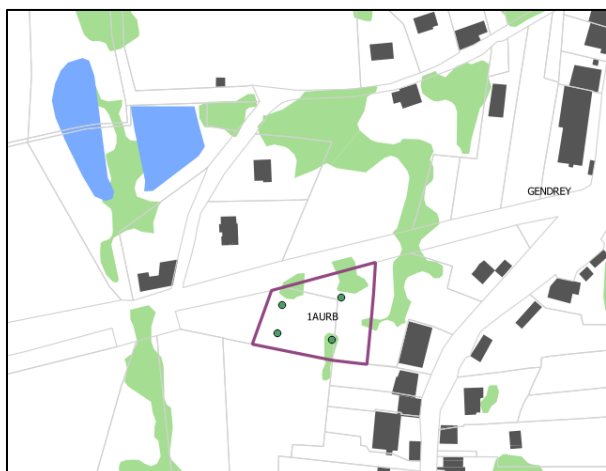




Figure 11 : Sondages 13 et 14, avec présence de rouille sur le sondage 14



Mise à jour 2024

Le site prospecté est classé en U et bâti dans le PLUi pour approbation.

1 AURB 7 :

La zone 1AURB 7 de 0,35 hectare est une parcelle enherbée d'un seul tenant, sans division parcellaire. Les sondages n° 21, 22, 23 et 24 ont été répartis de manière homogène sur celle-ci. Le résultat de ces sondages ne révèle aucune trace d'oxydo-réduction dans le sol. De même la végétation n'est pas caractéristique d'une zone humide.

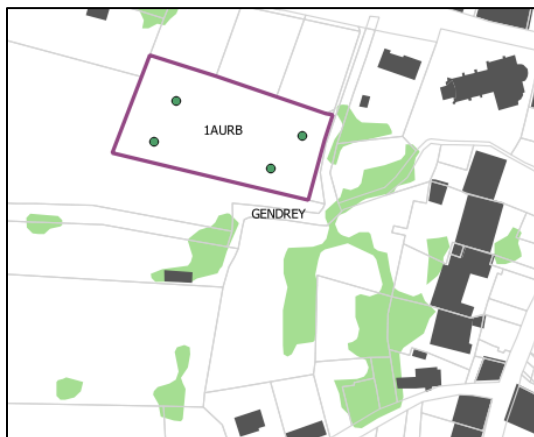




Figure 12 : Sondages 21 et 22

1AURB 11 :

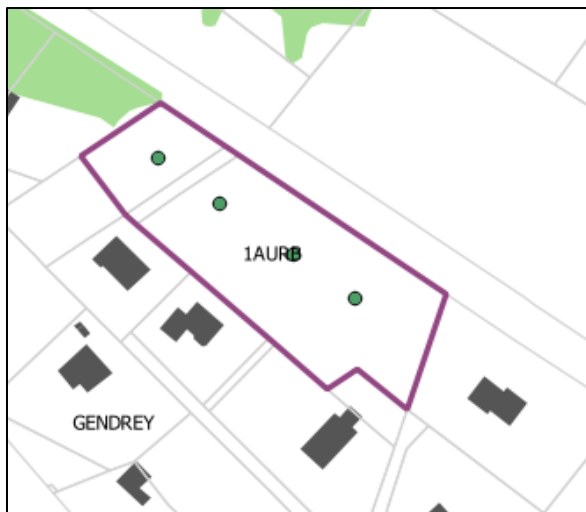
Sur la zone 1AURB 11 de 0,13 hectare, les sondages pédologiques n° 1, 2, 3 et 4 ont été concentrés dans le sud de la parcelle, en raison de la présence d'une partie potagère, et d'une inaccessibilité de l'autre. Ceux-ci ne sont pas porteur de trace d'oxydation ni de réduction. De la même façon la végétation en présence ne fait pas partie des plantes hygrophiles caractéristiques d'une zone humide.



Figure 13 : sondages 1 et 2

1AURB 89 :

Le site 1AURB 89 d'une surface de 0,39 hectare, est composé de trois ensembles parcellaires. Les quatre sondages n°5, 6, 7 et 8 ont été réparties de manière homogène sur l'intégralité des différentes parcelles. Aucun d'entre eux n'a révélés d'indice d'oxydation ou de réduction. De plus, le cortège floristique en présence n'appartenait pas à la flore de type humide.



1AURB 51 :

La zone 1AURB 51 de 0,27 hectare se localise en dent creuse sur trois parcelles différentes. Les sondages n° 9, 10, 11 et 12 ont pu être réalisés mais n'ont révélés aucune trace d'oxyde de fer ou de réduction ferreuse. D'autre part, cette zone de pâture ne possède aucune végétation indiquant la présence de zone humide.



Figure 14 : Sondages 9 et 10

1 AURB 88 :

Le site 1AURB 88 de 0,54 hectare, s'axe sur la longueur et traverse six parcelles de natures différentes : des boisements, des cultures de colza et des espaces prairial. Les sondages n°17 et 18 ont été réalisés sur les espaces de prairie. Le sondage n° 18 présente des traces de rouille (illustration ci-contre), mais la végétation s'exprimant localement ne correspond pas à une flore humide. Les sondages n°19 et 20 n'ont pas pu être effectués.



Mise à jour 2024

Une zone humide a été identifiée sur ce site, classé en AU dans le projet de PLUi pour approbation.

Le Petit-Mercey

La commune du Petit-Mercey ne possède qu'une zone à urbaniser, correspondant à la zone 1AURB 103 d'une surface de 0,14 hectares. Ce site se localise en extension du hameau de Petit-Mercey. Sur les quatre sondages réalisés, les sondages n°33, 34, et 35 présentent des traces d'oxydation. Malgré cela, le sondage n° 36 et l'absence de végétation hygrophile permettront d'exclure la présence d'une zone humide sur ce site.

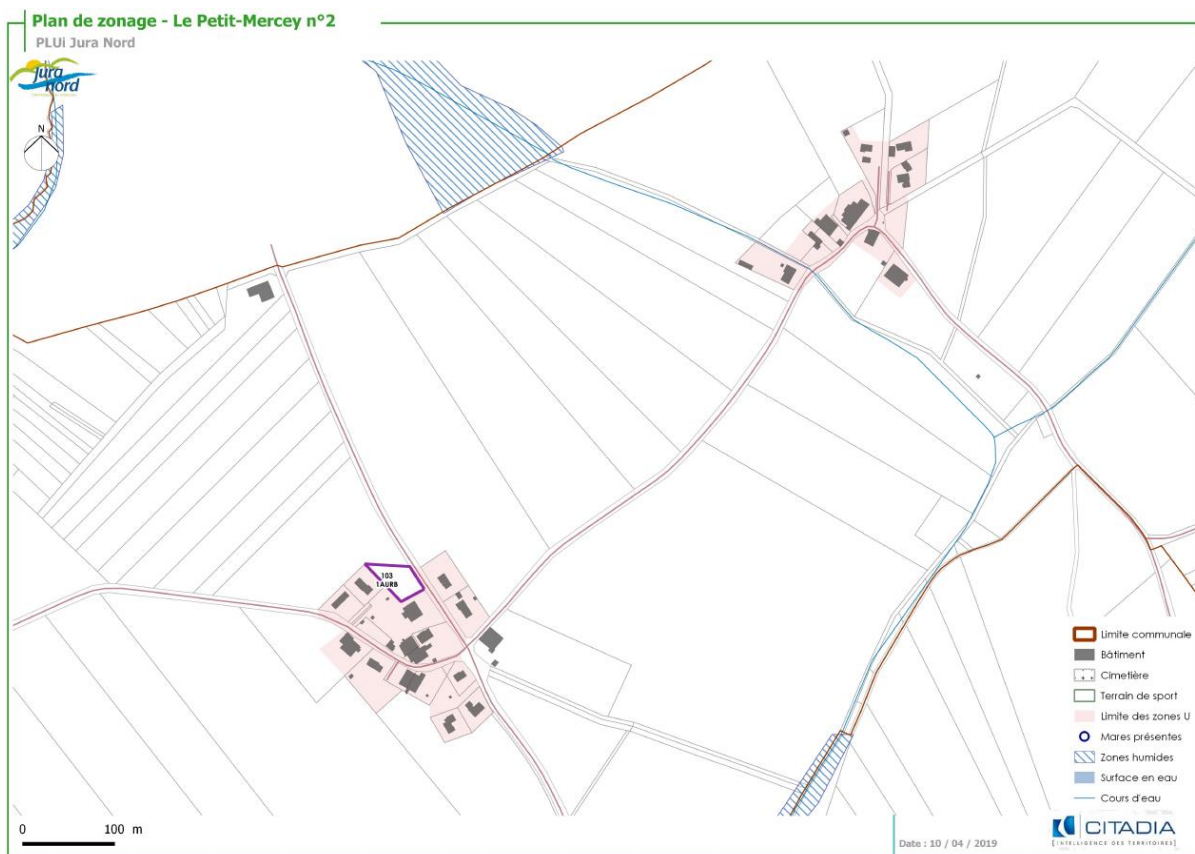




Figure 15 : Sondage n°33 et 34, avec trace d'oxydation

Mise à jour 2024

Le site prospecté est classé en U et bâti dans le PLUi pour approbation.

Louvatange

La commune de Louvatange comprend une zone à urbaniser : 1AURB 19 de 1,15 hectares. Cette prairie agricole est située en extension du tissu urbain, et possède des vues sur les espaces prairiaux alentours. Les sondages n° 37, 38, 39 et 40 ont été répartis de façon homogène sur la parcelle. Les sondages n°38 et 40 portent des marques d'oxydation mais en l'absence de végétation hygrophile ce site ne peut-être défini en tant que zone humide.

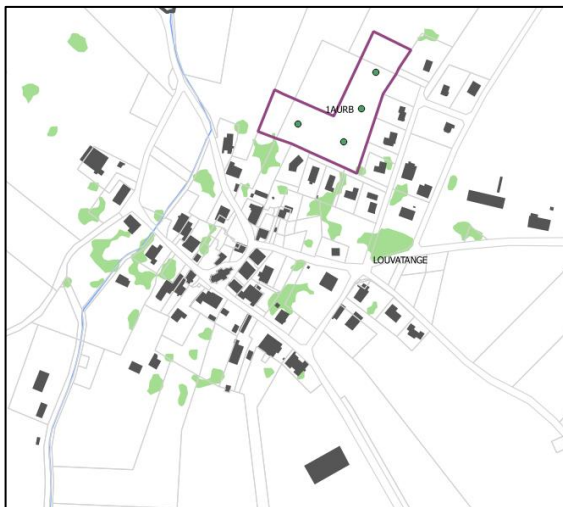
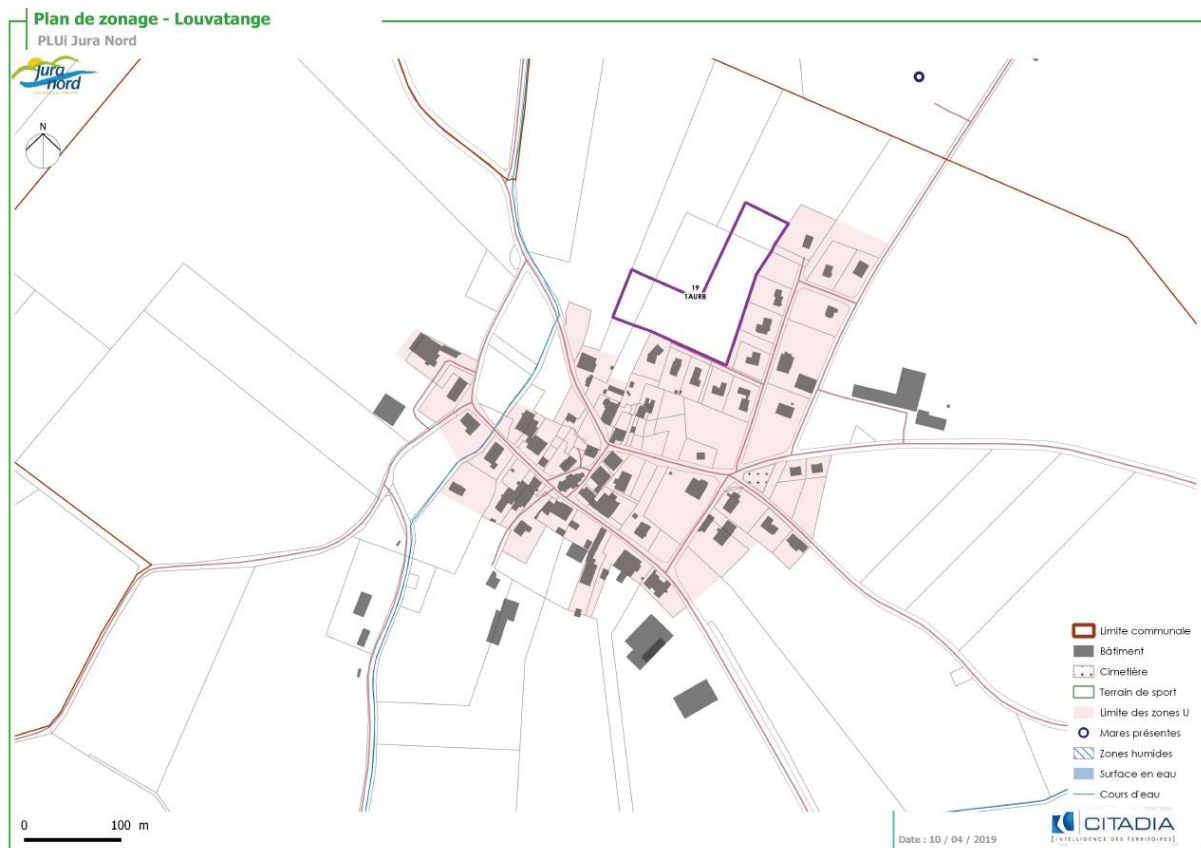




Figure 16 : Sondage n°38 et trace d'oxydation



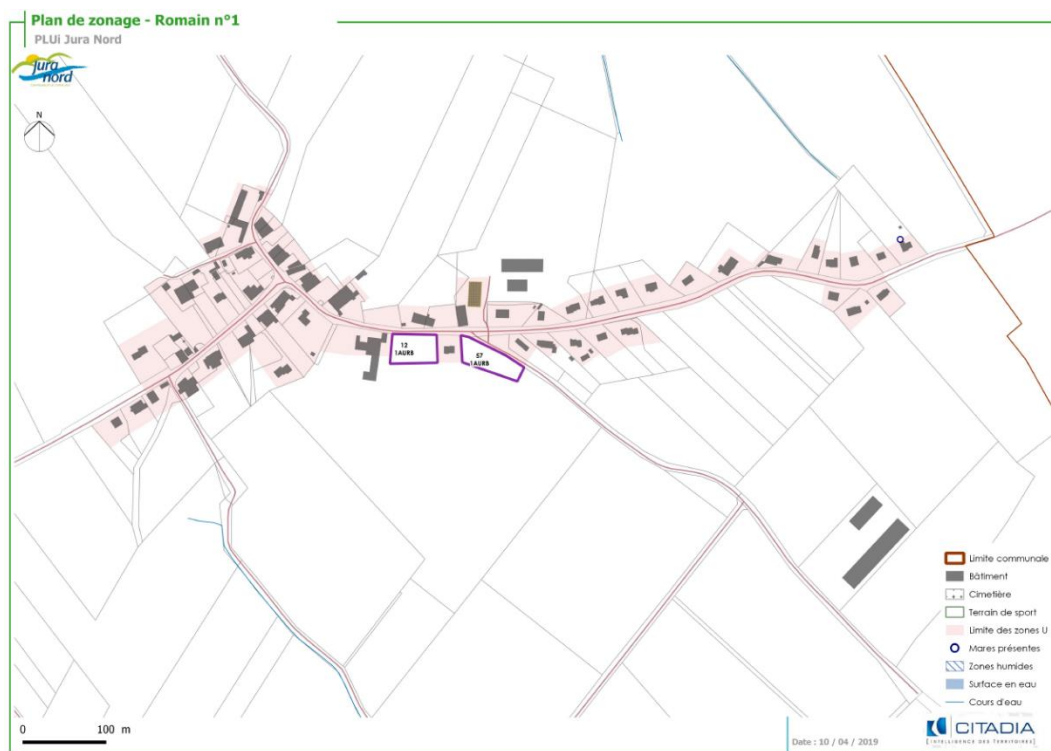
Figure 17 : Sondage n°40 et traces d'oxydation

Mise à jour 2024

Le site prospecté est classé en U et bâti dans le PLUi pour approbation.

Romain

La commune de Romain présente trois zones 1AU, une située à l'ouest et deux à l'est du territoire communal.



1AURB 98 :

Cette parcelle n'a pu être inventoriée en raison de la présence de bovin. Ainsi, les sondages n°41, 42, 43, et n'ont pas été réalisés.



1AURB 57 :

Sur le site 1AURB 57 seul un sondage (n° 45) a pu être carotté. Les sondages n°46, 47, et 48 n'ont pas été effectués car une majeure partie de la zone se situe sur une parcelle cultivée (blé).



Figure 18 : Sondage n°45 et culture de blé

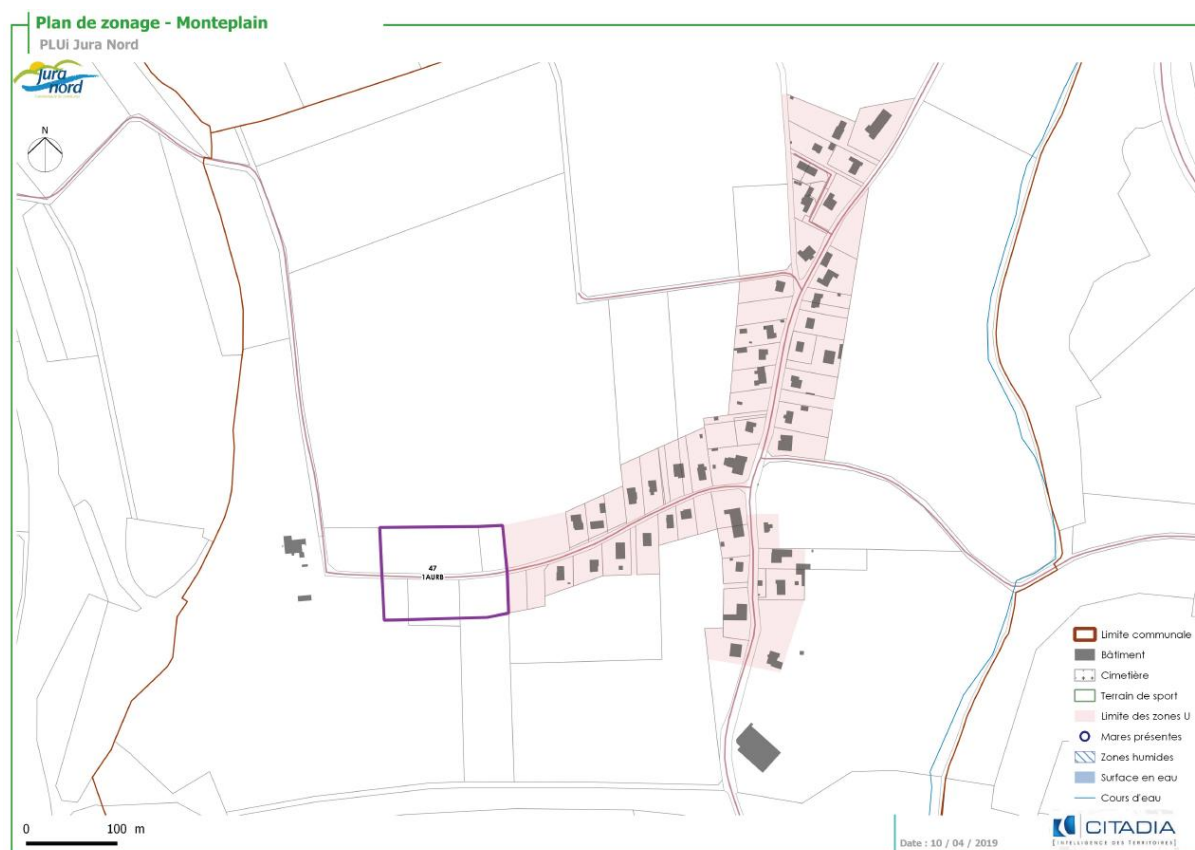
1 AURB 12 :

Le site 1AURB 12, n'a pu être sondé en raison de la présence de jardin fleuris paysager et de verger. Les sondages n° 49, 50, 51 et 52 sont donc inexistants.



Monteplain

La commune de Monteplain présente une unique zone à urbaniser : 1AURB 47. Les sondages n°53, 54, et 55 n'ont pu être effectués compte tenu de l'urbanisation en cours, et de la présence d'un champ de blé sur le reste du site. Ainsi, seul le sondage n°56 a été carotté, révélant des traces d'oxydation. Néanmoins, aucun élément floristique n'a pu confirmer la présence d'une zone humide.





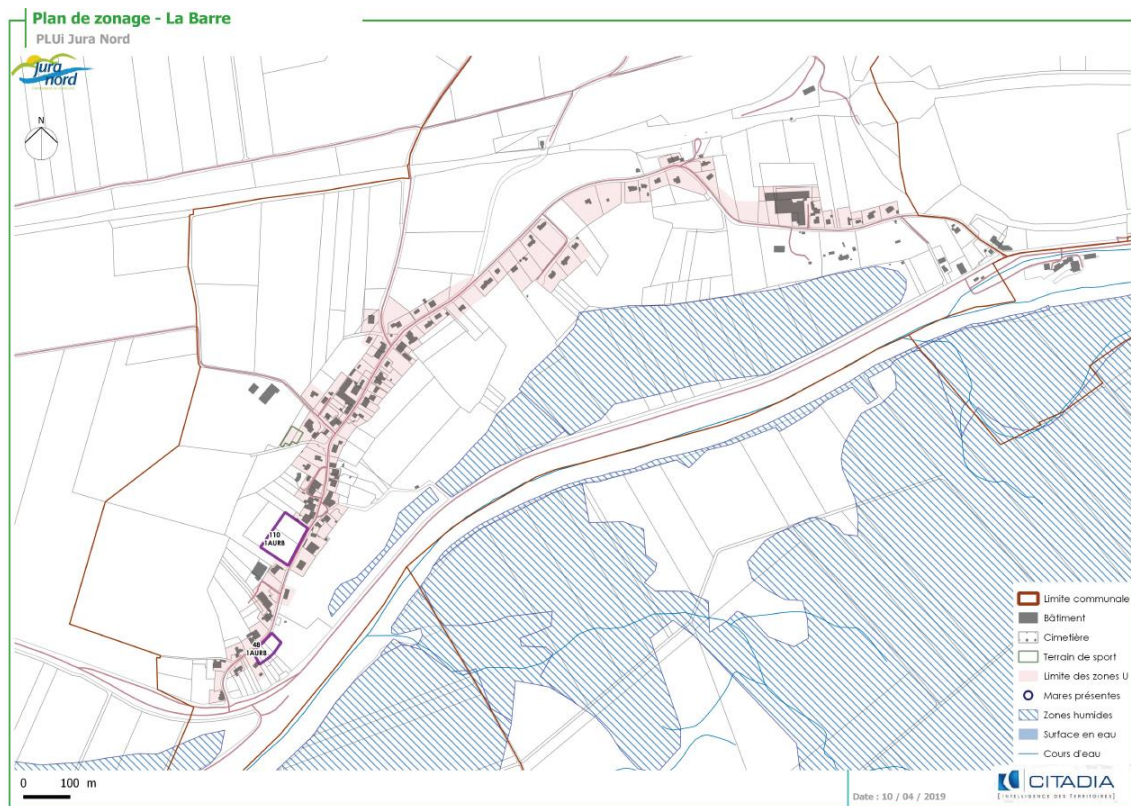
Mise à jour 2024

Le secteur où le sondage a révélé des traces d'oxydation est classé en A dans le projet de PLUi pour approbation.

Figure 19 : Sondage n° 46

La Barre

La commune de La Barre possède deux zones urbanisables sur son territoire.



1AURB 110 :

La zone est divisée en 2 parcelles, de nature prairial, ponctué de boisement. La surface du site s'étend sur 0,60 hectare et a donc bénéficié de 4 sondages : n°57, 58, 59 et 60. Les sondages n°57 et 58 ont révélés la présence d'un sol humide marqué par des traces d'oxydation. En revanche les sondages 59 et 60 n'ont rien mis en évidence de même que la végétation, malgré la présence d'une zone humide à proximité et du Doubs.





Figure 21 : Sondage n°57 et trace de rouille

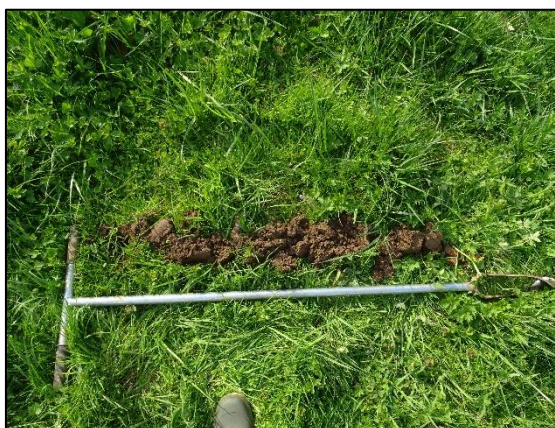


Figure 20 : Sondage n°58 et trace de rouille

Mise à jour 2024

Le secteur où le sondage a révélé des traces d'oxydation est classé en A dans le projet de PLUi pour approbation.

1AURB 48 :

Le site s'étend sur 0,19 hectares de prairie, sur cinq parcelles différentes. Les sondages n°61, 62, 63 et 64 ont été répartis de façon homogène sur la zone. Seul le sondage 62 présente des traces d'oxydation, non déterminante au regard de l'absence de végétation hygrophile.





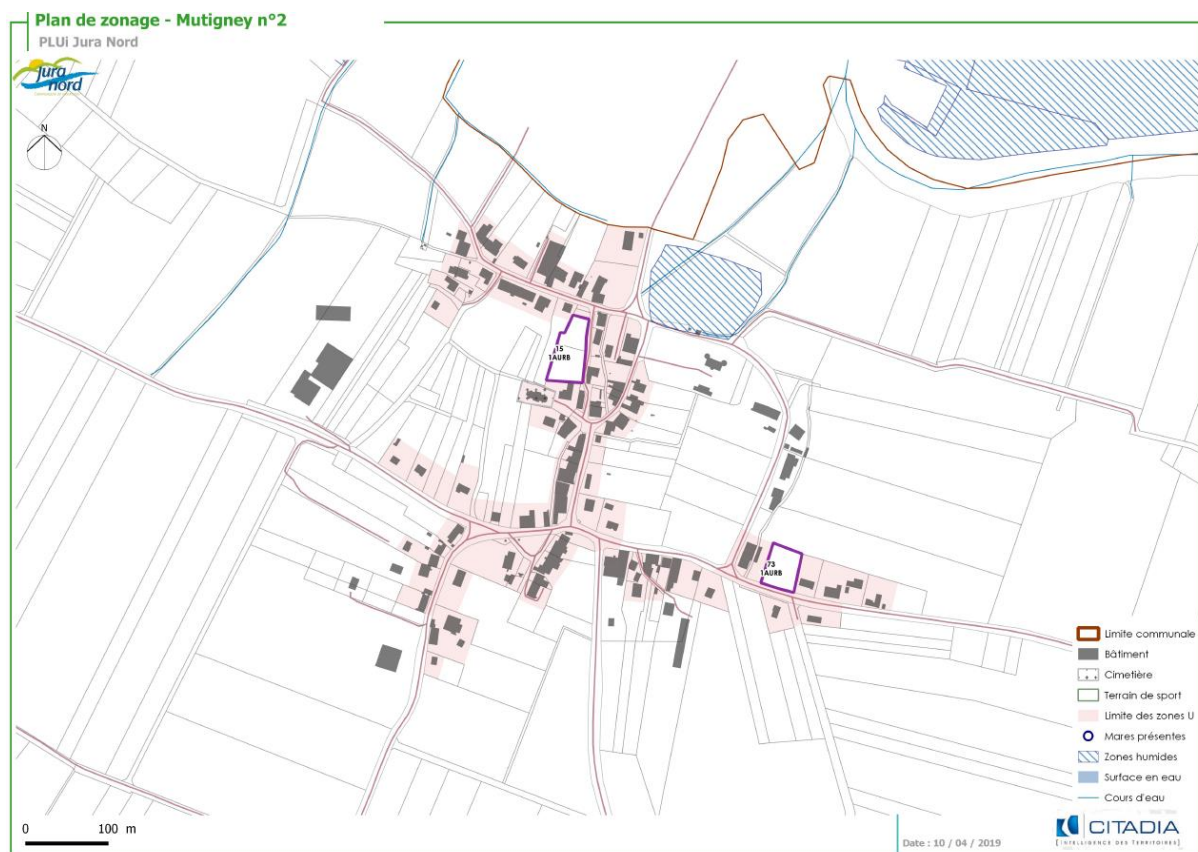
Figure 22 : Sondages n°61 et 62

Mise à jour 2024

Une zone humide a été identifiée sur le secteur concerné au projet de PLUi pour approbation, classé en AU.

Mutigney

La commune de Mutigney présente deux sites de prospection : 1AURB 15 et 1AURB 73 ; toutes deux d'une surface inférieure à 3 hectares, 4 sondages pédologiques ont donc été réalisés sur chaque zone.



1AURB 73 :

Cette zone 1AURB de prairie clôturée se situe en dent creuse et possède une surface de 0,20 hectares. Les sondages n°69, 70, 71 et 72 n'ont révélés aucune trace d'oxydation, mais plutôt un sol de nature limoneux. De même la végétation non hygrophile va dans le sens de l'absence d'une zone humide sur le site.



Figure 23: Sondages n°69 et 70

1AURB 15 :

La zone 1AURB 15 correspond à un jardin de type prairie, en arrière de l'urbanisation existante. Quatre sondages pédologiques (n°73, 74, 75 et 76) ont été carottés dans le sol. Seul le sondage 74 comporte des traces d'oxydation, néanmoins le cortège floristique hygrophile demeure absent, ne permettant de classer ce site en zone humide.

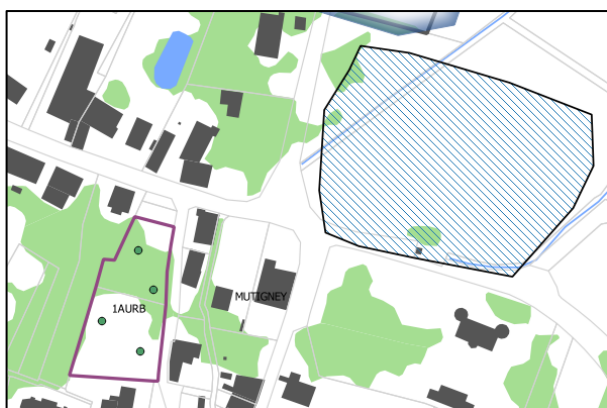




Figure 24 : Sondages 73 et 74 avec traces d'oxydation

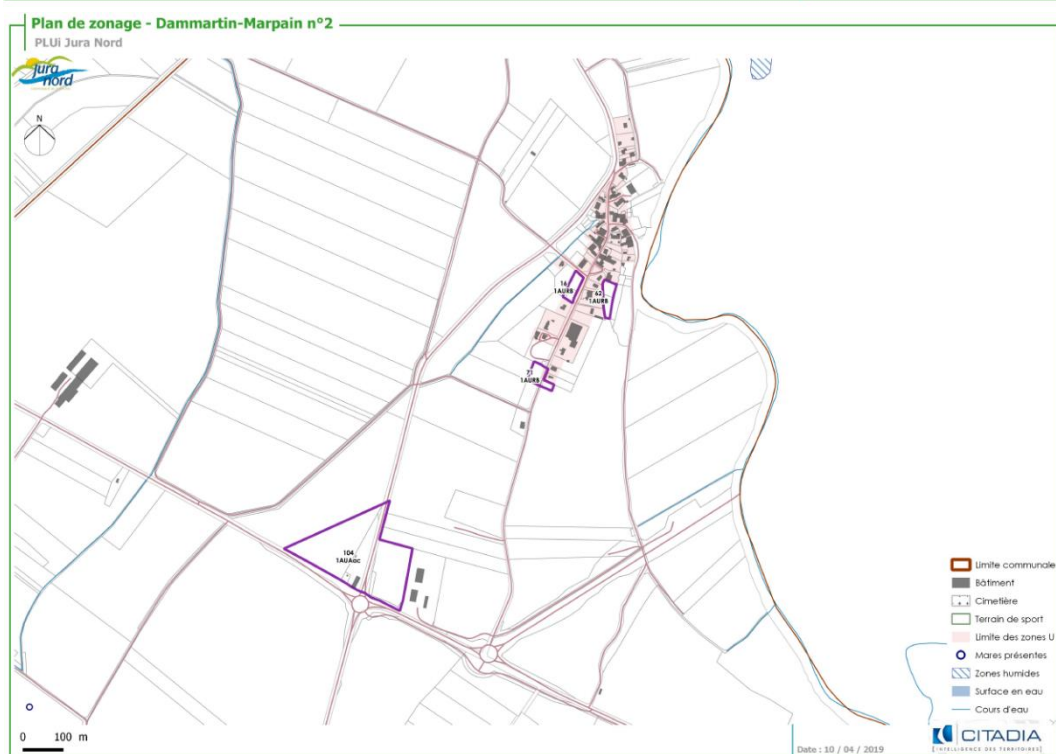
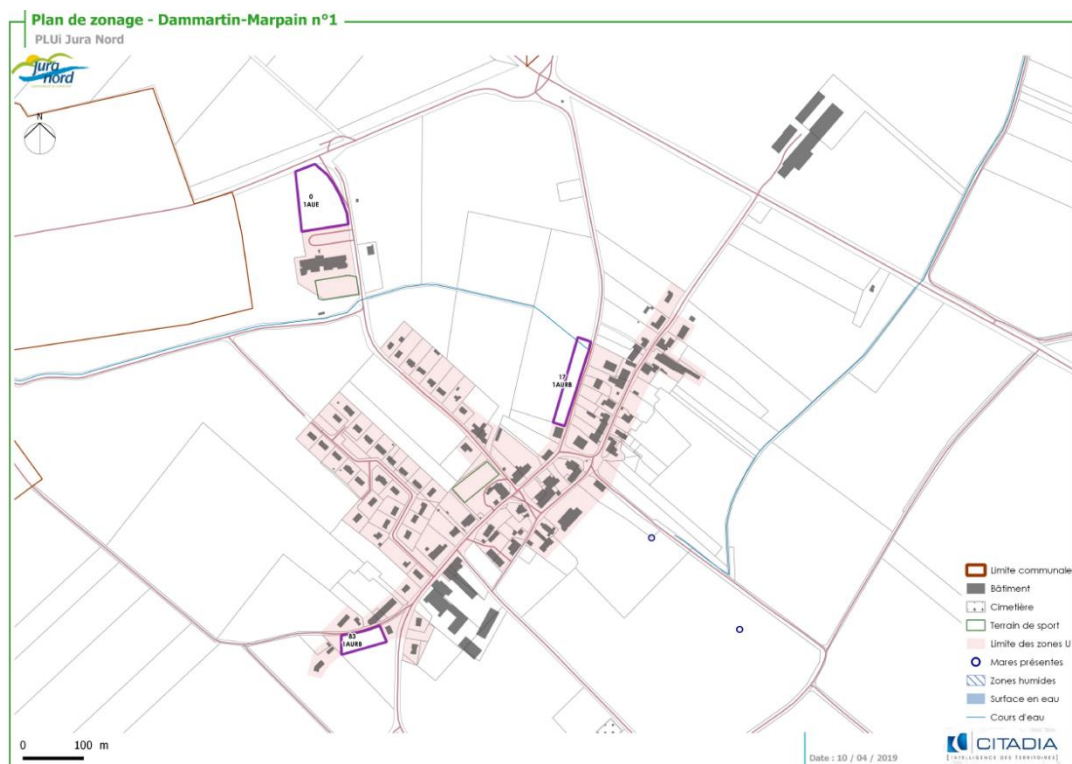


Mise à jour 2024

Une zone humide a été identifiée sur le secteur concerné au projet de PLUi pour approbation, classé en AU.

Dammartin Marpain

La commune de Dammartin Marpain possède sept sites de prospection, 5 zones 1AURB, 1 zone 1AUE et 1 zone 1AUAac. Six de ces zones possèdent des superficies inférieures à 3 hectares, pour lesquelles 4 sondages pédologiques ont été effectués. La zone 1AUAac comptabilise quant à elle 8 sondages, en raison de sa superficie, comprise entre 3 et 6 hectares.



1AUAac 104 :

Comme évoqué précédemment, le site aurait dû bénéficier de 8 sondages en raison de sa superficie. Néanmoins, du fait de la présence de champ cultivé, d'un parking et de décharge, ces sondages (n°77 à 84) n'ont pas été réalisés. De plus, la végétation in situ ne constituait pas une végétation hygrophile.



1AURB16 :

Ce site de prairie agricole pour la pâture des bovins n'a révélé la présence d'aucune zone humide. En effet les sondages pédologiques (n°85, 86, 87 et 88) ainsi que la végétation sur le site ne peuvent conduire à la caractérisation d'une zone humide.

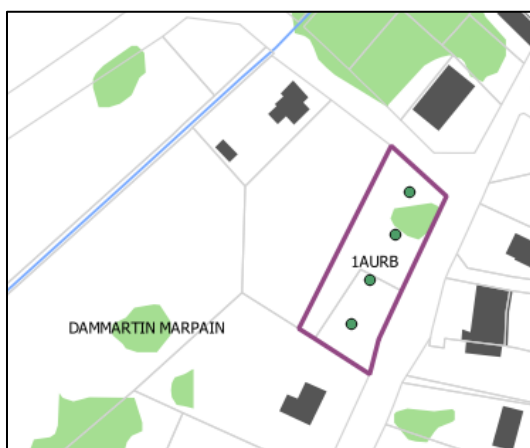
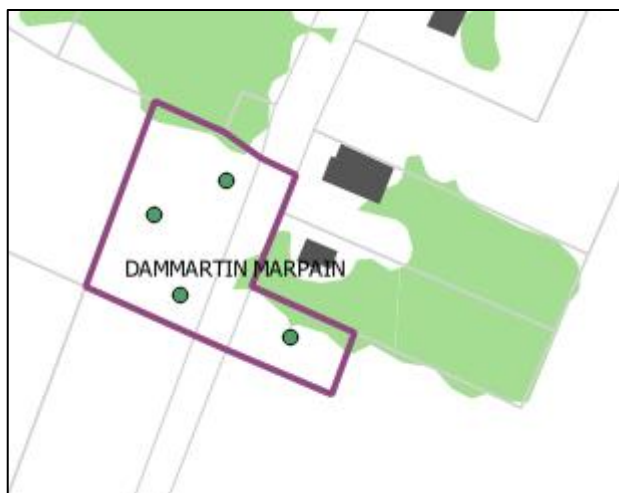




Figure 25 : Sondages n°87 et 88

1AURB 71 :

La zone 1AURB 71 correspond à une culture de blé, et n'a donc pas été inventoriée. Les sondages pédologiques n°89 à 92 sont donc inexistants.



1 AURB 62 :

Cette zone de prairie s'étend sur une surface de 0,22 hectares, et a donc bénéficiée de 4 sondages pédologiques (n°93, 94, 95 et 96), n'ayant pas démontrés la présence d'une zone humide. La végétation homogène présente in situ, va dans ce sens.

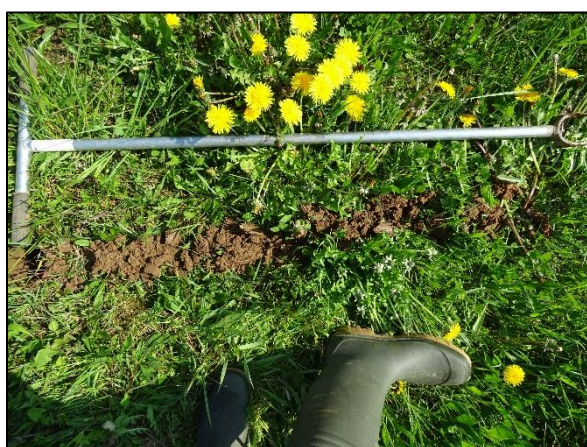
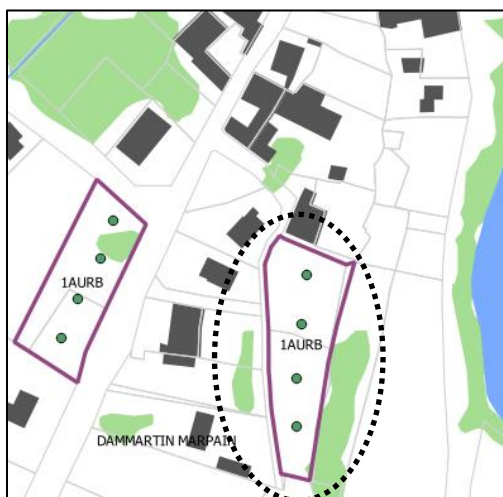


Figure 26 : Sondages n°93 et 94

1AUE 0 :

Cette zone de 0,68 hectares n'a pu être sondée en raison de la présence de culture de blé.



1AURB 83 :

Le site de 0,21 hectares comporte une importante zone de boisement et de végétation de type friche. Les sondages 101, 102, 103, et 104 ont été répartis de façon homogène sur la parcelle. Le sondage 104 révèle des traces de rouille induit par une oxydation. Néanmoins, l'absence de végétation hygrophile infirme la présence d'une zone humide sur le secteur.



Figure 27 : Sondages n°101 et 104

Mise à jour 2024

Une zone humide a été identifiée sur le secteur concerné au projet de PLUi pour approbation, classé en AU.

1 AURB 17 :

Le site s'axe sur la longueur sur une surface de 0,37. Celle-ci est comprise entre des parcelles agricoles cultivées et la route. Quatre sondages ont été réalisés : n° 105 à 108. Le sondage n°105 révèle des traces de rouille ponctuelle. La végétation en place et le reste des sondages ne permet pas de conclure à la présence d'une zone humide.



Figure 28 : Sondage n°105

Mise à jour 2024

Le secteur concerné par la zone humide est classé en Ap dans le projet de PLUi pour approbation.

Montmirey-le-Château

La commune de Montmirey-le-Château, possède cinq zones à urbaniser, dont quatre zones 1AURB et une zone 1AUE.



1 AURB 92 :

La zone de prospection 1AURB 92 n'a pas pu être sondée en raison de la présence de labour. Ainsi les sondages pédologiques n° 109 à 112 sont inexistants.



1AURB 93 :

Ce site de prairie localisé en dent creuse, a bénéficié de quatre sondages pédologiques. Ceux-ci n'ont pas mis en évidence la présence d'une zone humide tout comme la végétation.

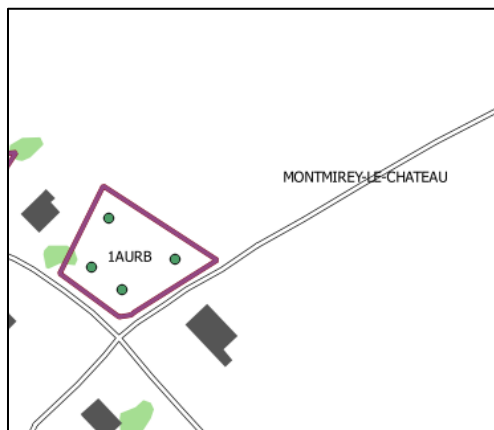


Figure 29 : Sondages n°330 et 331

1AURB 90 :

Sur cette zone de 0,12 hectares, localisée en dent creuse, quatre sondages (n°334 à 337) ont été effectués. Aucun d'entre eux n'a montré de trace d'oxydo-réduction, de même que la végétation in situ.

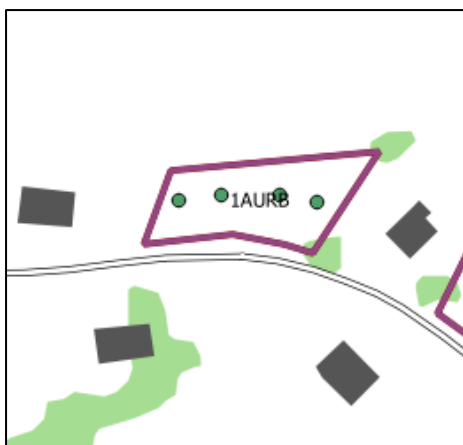
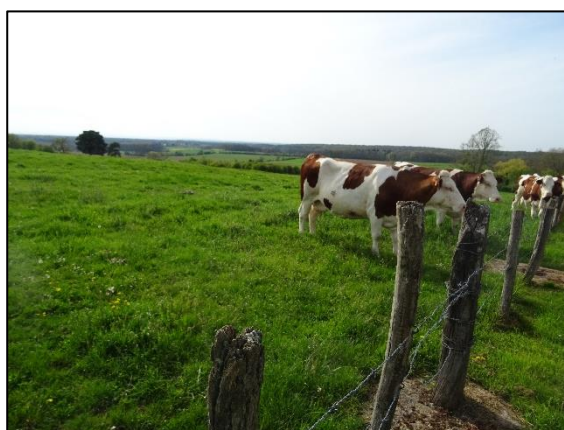
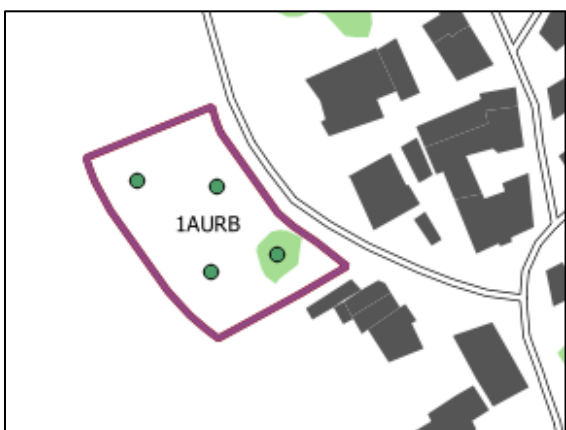




Figure 30 : Sondages n° 334 et 336

1AURB 2 :

Cette zone de pâture en extension urbaine n'a pu être prospectée en raison de la présence de bovins. Ainsi les sondages n°445 à 448 sont inexistants.



1AUE 26 :

Ce site constitue une aire de jeux, avec la présence d'un terrain de foot, de basket, et de divers jeux pour enfants. La nature du site et de celle du sol (présence de cailloux) rend difficile la réalisation des quatre sondages prévus. Ainsi seulement trois (n°338 à 340) sondages ont pu être réalisés.

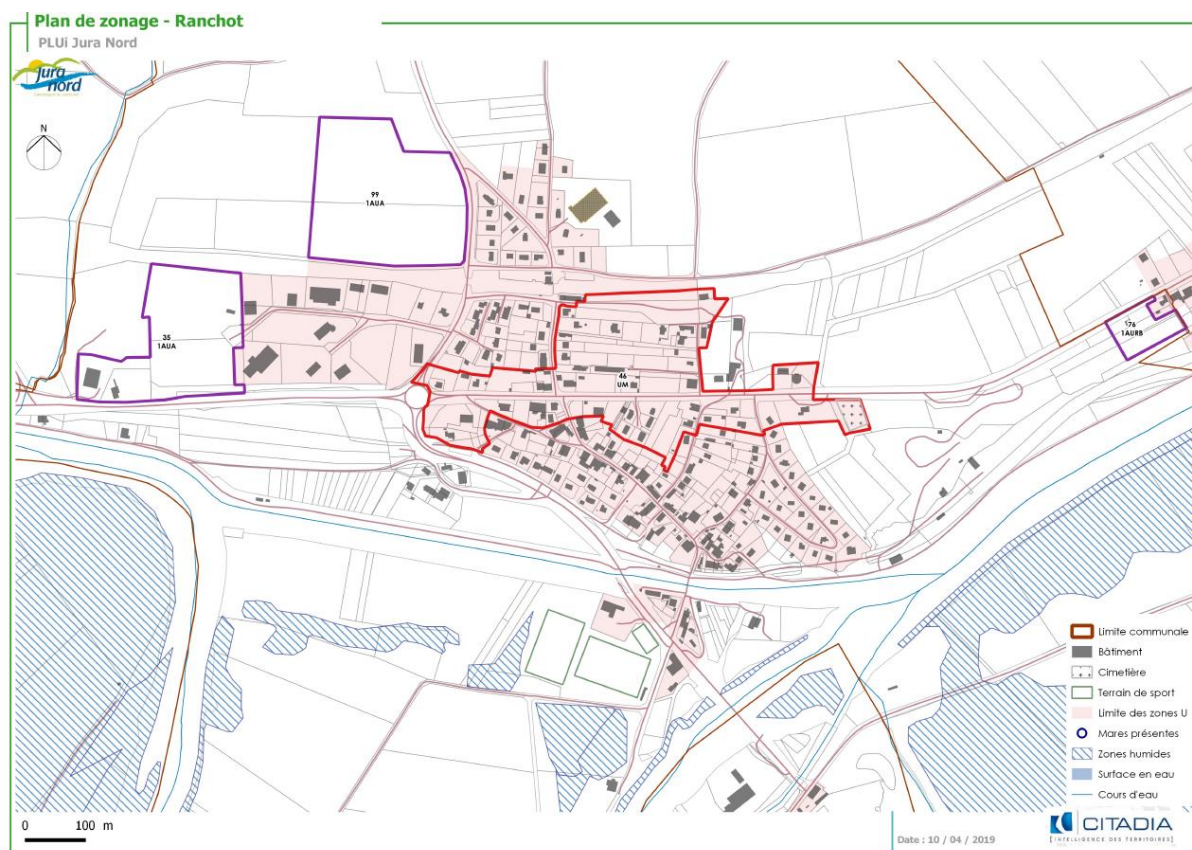


Figure 31 : Sondage n°338

○

Ranchot

La commune de Ranchot possède quatre zones de projet. Il s'agit d'une zone UM, d'une zone 1 AURB et deux zones 1AUA. Seule la surface de la zone 1AURB est inférieure à 3 hectares pour lequel 4 sondages seront nécessaires. Deux parcelles sont comprises entre 3 et 6 hectares où 8 sondages sont nécessaires, et une zone de plus de 7 hectares avec 10 sondages. Les sondages ont été répartis uniformément, toutefois sur la zone UM où l'urbanisation est déjà présente, les sondages ont été effectués selon les surfaces en herbes encore disponible.



1AUA 99 :

La zone 1AUA 99 se compose de deux parcelles dont une parcelle en culture de blé. Sur les 8 sondages initialement prévus sur l'intégralité de la zone, tout de même 7 sondages ont été effectués (n°115 à 121) sur la partie sud correspondant à une zone prairial, le n°457 n'a pas été sondé. Cette parcelle surplombe la route et jouxte la voie ferrée ainsi qu'une zone industrielle. Les différents sondages réalisés n'ont pas révélé de trace d'oxydo-réduction.

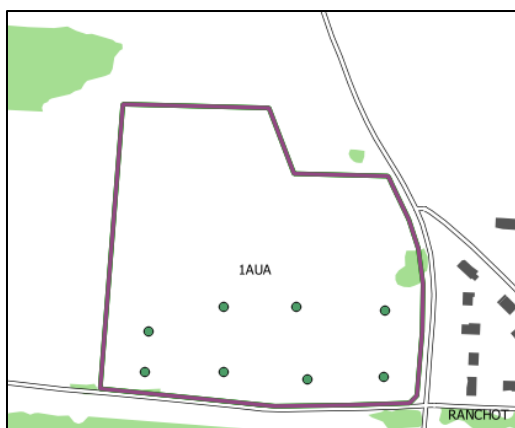


Figure 33 : Culture de blé



Figure 32 : Espace prairial et sondage n°118

1AUA 35 :

La zone 1AUA 35 en entrée du pôle de vie, possède une superficie de 4,12 hectares et nécessite le carottage de 8 sondages (n°122 à 130). Néanmoins, une portion déjà urbanisée a rendu impossible les sondages sur cette zone. D'autre part, cette urbanisation a influé la répartition des sondages sur la portion nord du site. Des traces de d'oxydation ont été repérées sur les sondages n°124, 126, 127, et 129. Ainsi, ces traces d'oxydation auraient pu laisser penser à la présence d'une zone humide, cela a conduit à l'élaboration d'un 9eme sondages (n°131). D'autre part, de la végétation de type hygrophile (Rumex) a été observé. Néanmoins, la proportion de ceux-ci ne correspondant pas à au moins 50% de la parcelle. Cette zone ne sera pas retenue en tant que zone humide.

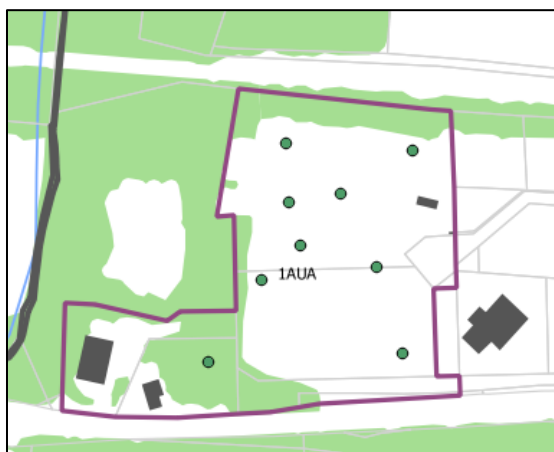




Figure 34: Sondages 126 et 129

Mise à jour 2024

Le secteur classé en U est aujourd'hui bâti.

UM 46 :

La zone UM 46 d'une superficie de 9,98 hectares se situe en cœur du pôle de vie, de part et d'autre de la RD673. Dix sondages (n°131 à 140) ont été réalisés, dont la plupart concentrés au nord de la RD 693. Les espaces rencontrés dans ces zones sont principalement des jardins privés et arborés ou encore des vergers. Les différents sondages et la végétation rase n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de zone humide.



Figure 35 : Espace sud-ouest de la zone UM sondage n°131



Figure 36 : Verger, sondage n°132



Figure 38 : Verger, jardin privé sondage n°134



Figure 37 : Sondage n°136

1 AURB 76 :

La zone se localise en limite communale et se compose de deux espaces : un secteur de verger privatif et un secteur de prairie. L'intégralité des points de carottage (n° 141 à 144) ont été effectués sur la partie de prairie. L'absence d'hygromorphie et d'un cortège floristique humide a conduit au non classement en zone humide du site.

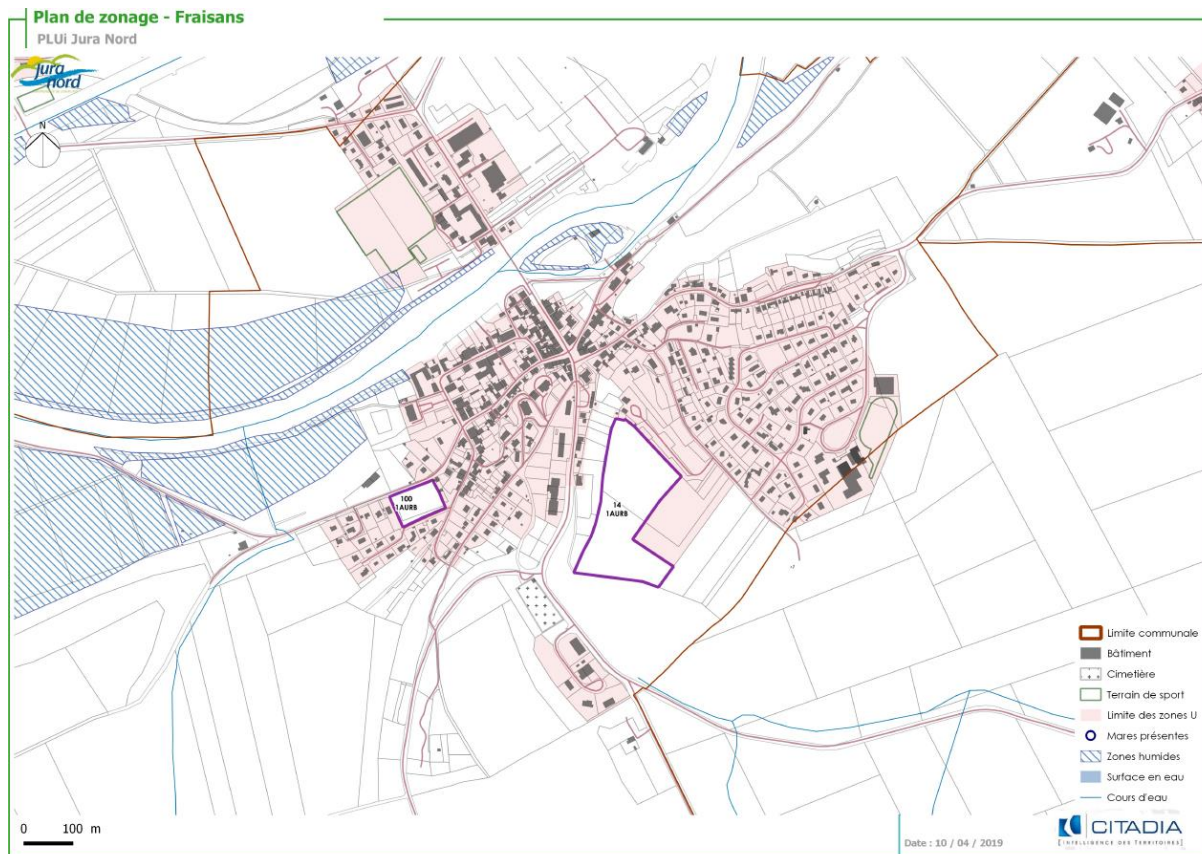


Figure 39 : Sondage n°142



Fraisans

La commune de Fraisans compte deux zones à urbaniser, de type 1AURB.



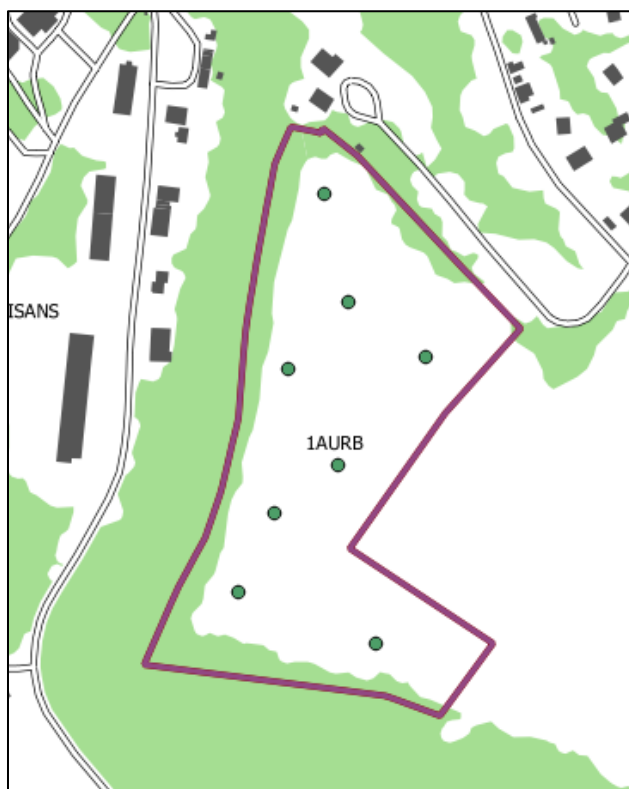
1AURB100 :

Ce site n'a pas pu être prospecté en raison de sa nature privée et de l'absence de propriétaire sur place. Les sondages n°458 à 461 sont donc inexistants.



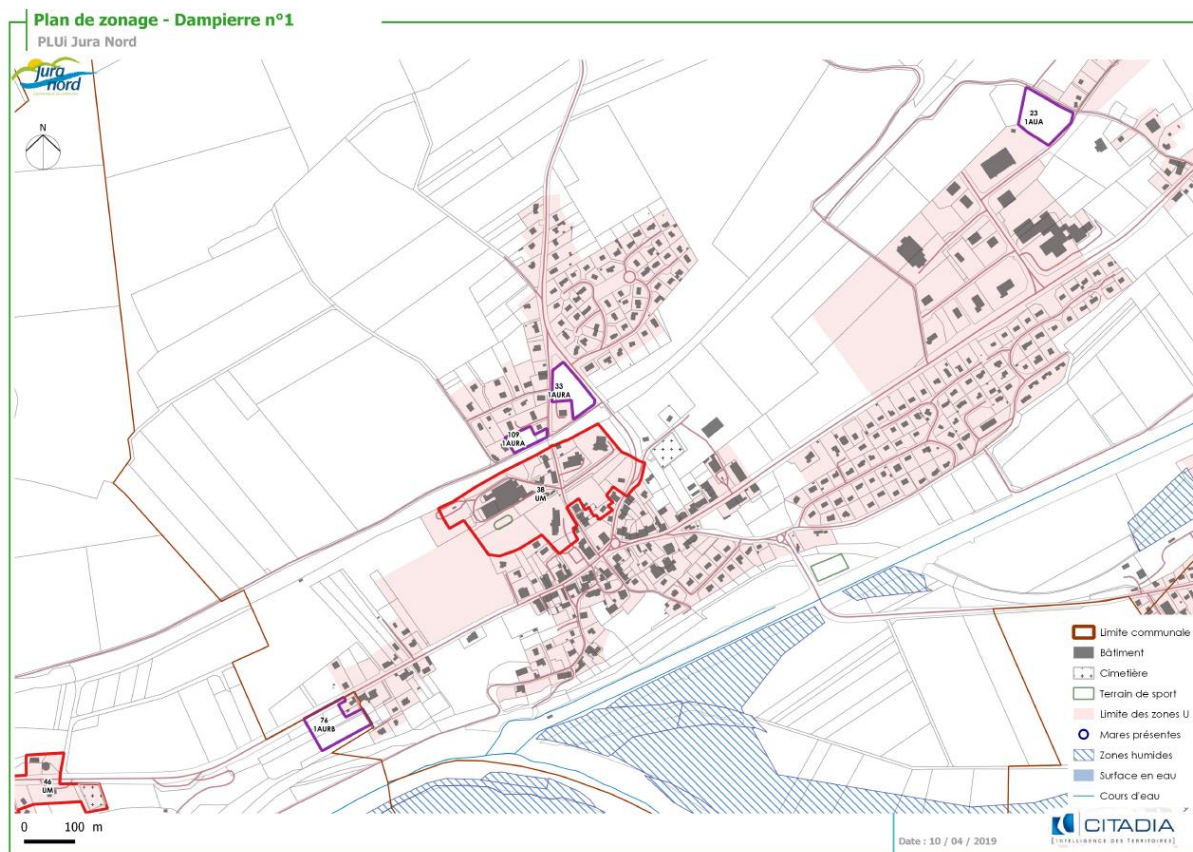
1AURB 14 :

Ce site localisé en extension urbaine possède une surface de 3,92 hectares et aurait dû bénéficier de 8 sondages pédologiques. Cependant, cette zone en construction à destination d'habitat pavillonnaire comprenait déjà un certain nombre de logement. Néanmoins, trois tentatives de sondage (sondages n°221 à 223) ont quand même été tentées, sans succès compte tenue de la nature du sol (cailloux). Les sondages n° 462 à 466 sont donc inexistants.



Dampierre

La commune de Dampierre se compose de quatre secteurs de projet : Deux zones 1AUARA, une zone 1AUA, et une zone UM. La zone UM d'une superficie de 5,35 hectares nécessite la réalisation de 10 sondages.



1 AURA 33 :

Le site 1AURA 33 comprend déjà des marques d'urbanisation récentes. Malgré cela les quatre sondages (n°145 à 148) ont été réalisés sur le reste du site, malgré des difficultés après les 20 premiers centimètres. Néanmoins, les carottes effectués dans le sol n'ont présenté aucune trace d'oxydo réduction. D'autre part la non présence de végétation hygrophile conclue à l'absence d'une zone humide in situ.

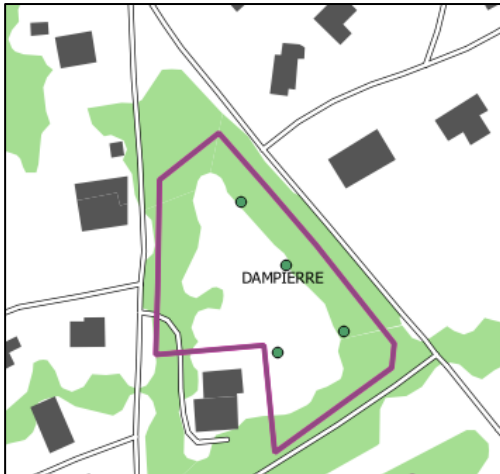


Figure 40 : Sondage n°147

1AURA 109 :

Le site 1AURA 109 n'a pu être sondé en raison de l'inaccessibilité de la parcelle (privé et close). Les sondages n°350 à 353 sont donc inexistants.



UM 38 :

Le site est localisé en cœur d'urbanisation dans une zone dédiée principalement à l'équipement (salle des fêtes, terrain de foot, déchetterie etc.). D'autre part, des zones n'ont pas été prospectées en raison d'une interdiction de pénétration sur des parcelles privées. D'une superficie de 5,35 hectares la zone aurait dû mériter la réalisation de 10 sondages. Néanmoins seulement 4 ont pu être menés (n°149 à 152), les 6 sondages restants (n° 354 à 359) sont donc inexistantes. Aucune trace d'hygromorphie n'ont été relevées.



Figure 41 : Sondages 150

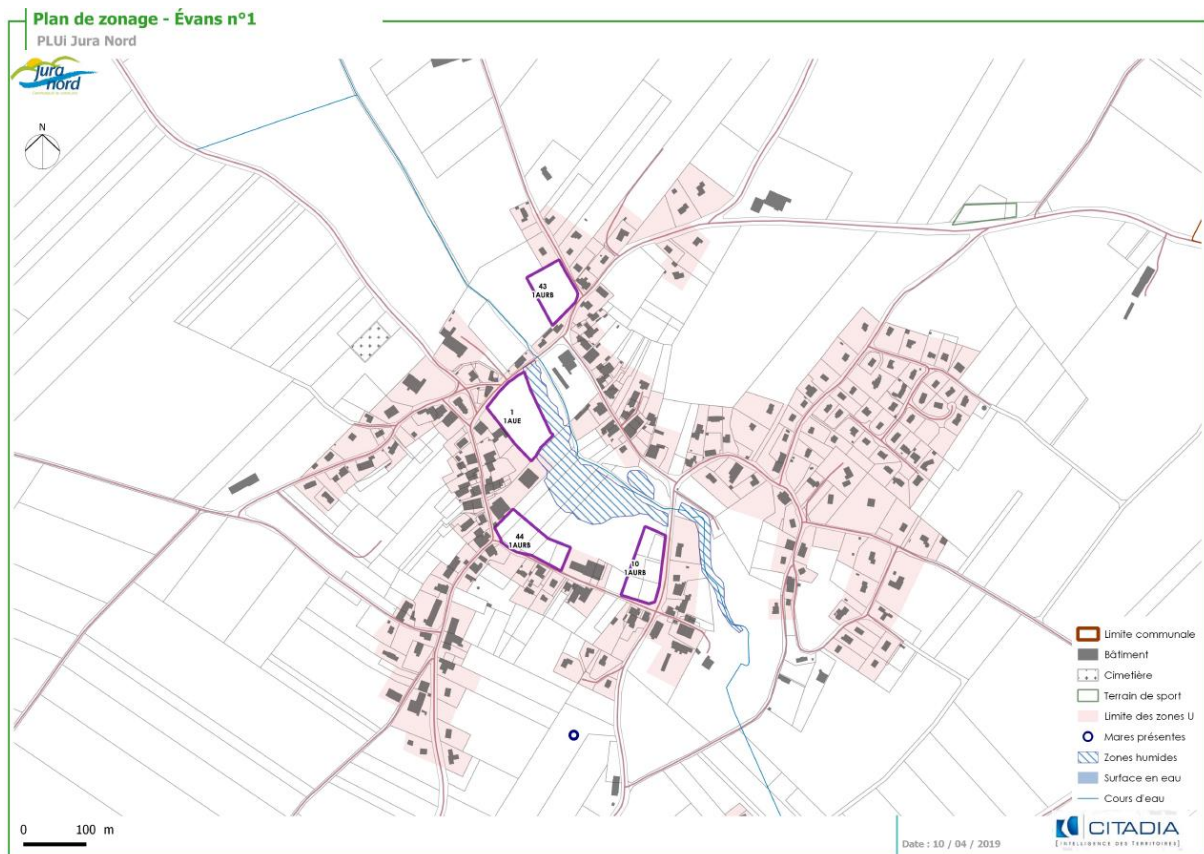
1 AUA 23 :

La zone n'a pu être sondée en raison de la présence de cailloux, empêchant le carottage. Les sondages n° 360 à 363 sont donc inexistantes.



Evans

La commune d'Evans projette d'ouvrir à l'urbanisation quatre secteurs. Ces quatre secteurs font moins de 3 hectares chacun, 4 sondages pédologiques ont été réalisés sur les zones 1AUE 1 et 1AURB 43. Ceux-ci ont été répartis de façon homogène sur les zones, afin de quadriller au maximum. Sur les zones 1AURB 44 seuls 3 sondages sur 4 ont pu être réalisés et seulement 2 sur la zone 1AURB 10, en raison de l'attitude hostile des espèces en présence (génisse). La zone 1AUE est déjà traitée dans le détail des zones humides et ne sera pas reprise dans cette partie.



1AURB 10 :

Le site 1AURB 10 correspond à une prairie agricole occupé par des bovins. En raison de l'attitude hostile de ceux-ci, uniquement deux sondages ont été réalisés (n° 153 et 154). Les deux autres sont inexistantes.

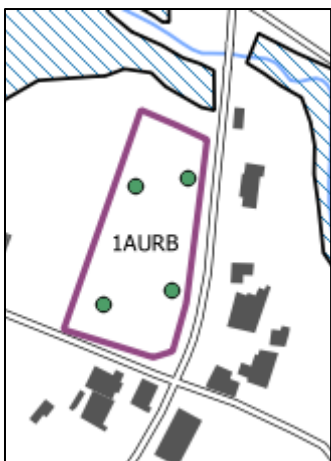


Figure 42 : Sondages 153 et 154

1 AURB 44 :

Sur cette zone à vocation agricole, un sondage (n°366) n'a pas pu être effectué en raison de la nature du sol (ensablé) et de la présence de bovins. En revanche, les trois autres sondages (n°155,156, et 157) ont pu être effectués. Ceux-ci, ainsi que la végétation n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de zone humide.

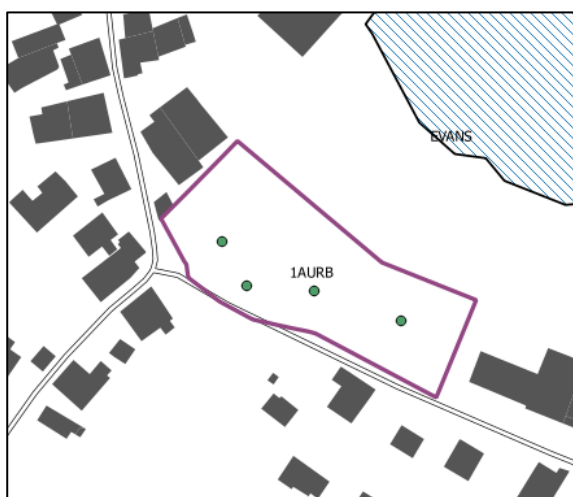




Figure 43 : Sondages 155 et 157

1AURB 43 :

La zone 1AURB 43 est une parcelle de prairie agricole, situé en contre haut d'un ruisseau. Cette zone ne démontre aucun signe d'humidité, ni dans les sondages pédologiques (n°163 à 166), ni dans le cortège floristique.

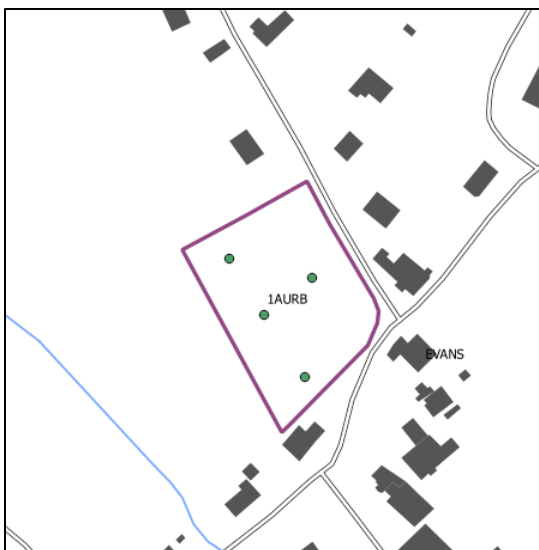
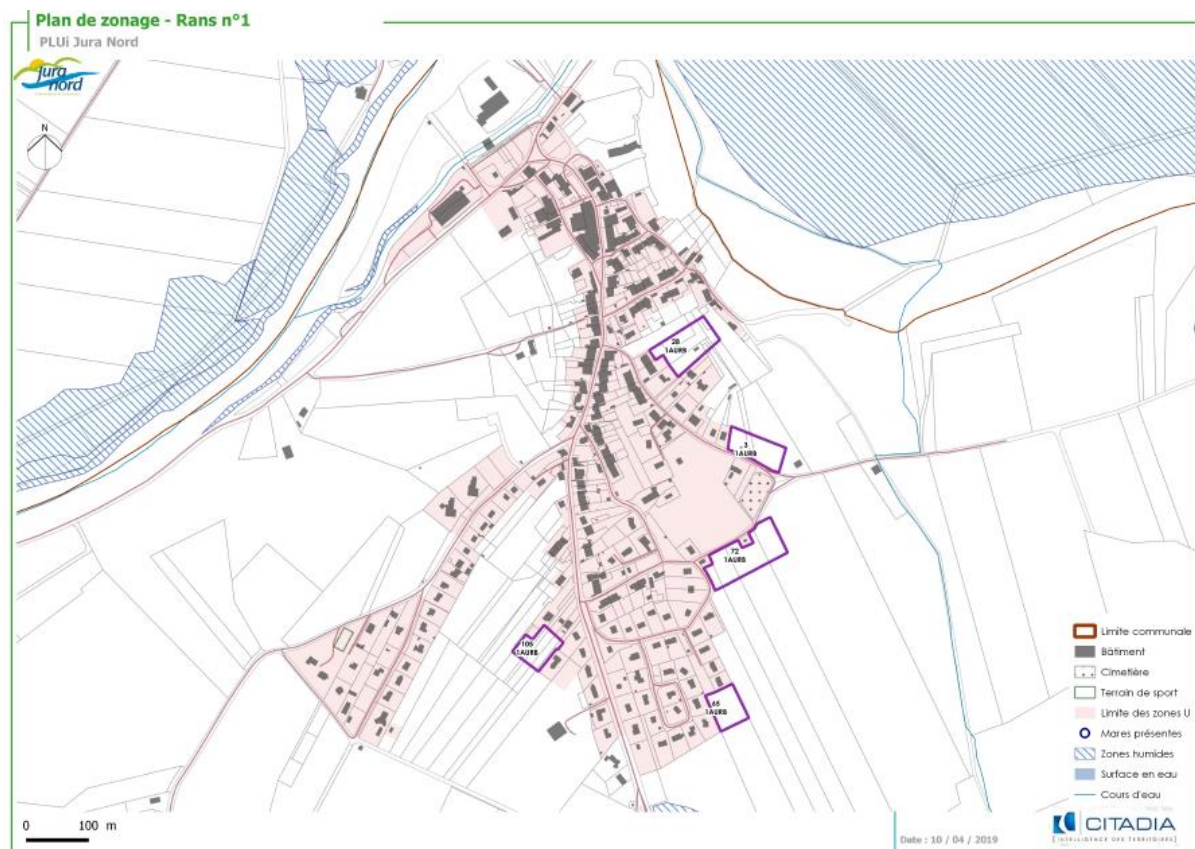




Figure 44 : Sondages 163, 164, 165, 166

Rans

La commune de Rans possède cinq zones à projet. Il s'agit de zone 1AURB de surface inférieure à 3 hectares. Seulement quatre sondages ont donc été réalisés. Ces sondages ont été répartis de manière uniforme, toutefois, la parcelle 1AURB 28 n'a pu bénéficier que de deux sondages sur quatre, en raison de l'inaccessibilité de l'intégralité de la zone (parcelles privatives clôturées).



1AURB 3 :

La zone s'inscrit en extension urbaine sur des parcelles de pâture et de verger. Malgré des marques évidentes d'oxydation sur le sondage n°169, les trois autres (n°167,168, et 170) n'en portent pas les traces. De plus, la végétation in situ ne permet pas de caractériser la présence d'une zone humide sur ce site.





Figure 45 : Sondage 169

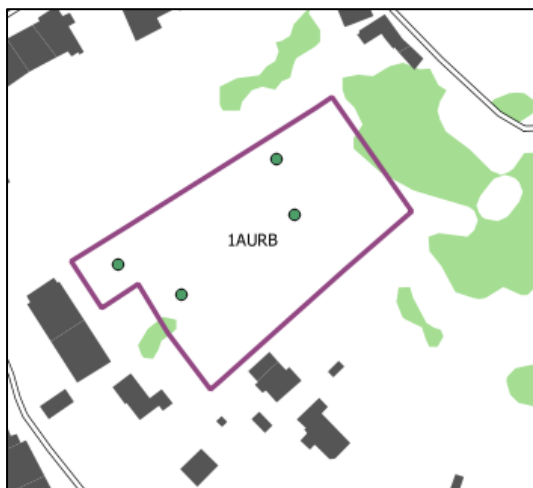


Mise à jour 2024

La zone humide a été identifiée sur le secteur concerné, classé AU au projet de PLUi pour approbation.

1 AURB 28 :

Cette zone se localise sur plusieurs parcelles jardinées privées. En raison l'inaccessibilité d'une portion de la zone, les sondages n°367 et 368 n'ont pas pu être réalisés. Les sondages réalisés montrent des traces d'oxydation, mais sans la présence d'une végétation hygrophile, la zone humide ne peut être confirmée.





Mise à jour 2024

Le secteur concerné par la zone humide est classé en Ap dans le projet de PLUi pour approbation.

1AURB 65 :

La végétation est homogène sur la zone, le site apparaît en extension de l'urbanisation déjà existante. Les sondages n°177 à 180 ont été carottés sans révéler la présence d'un sol ni d'une végétation caractéristique de zone humide.

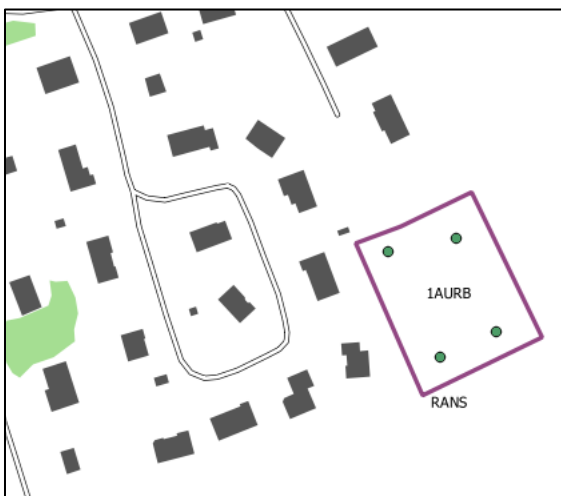
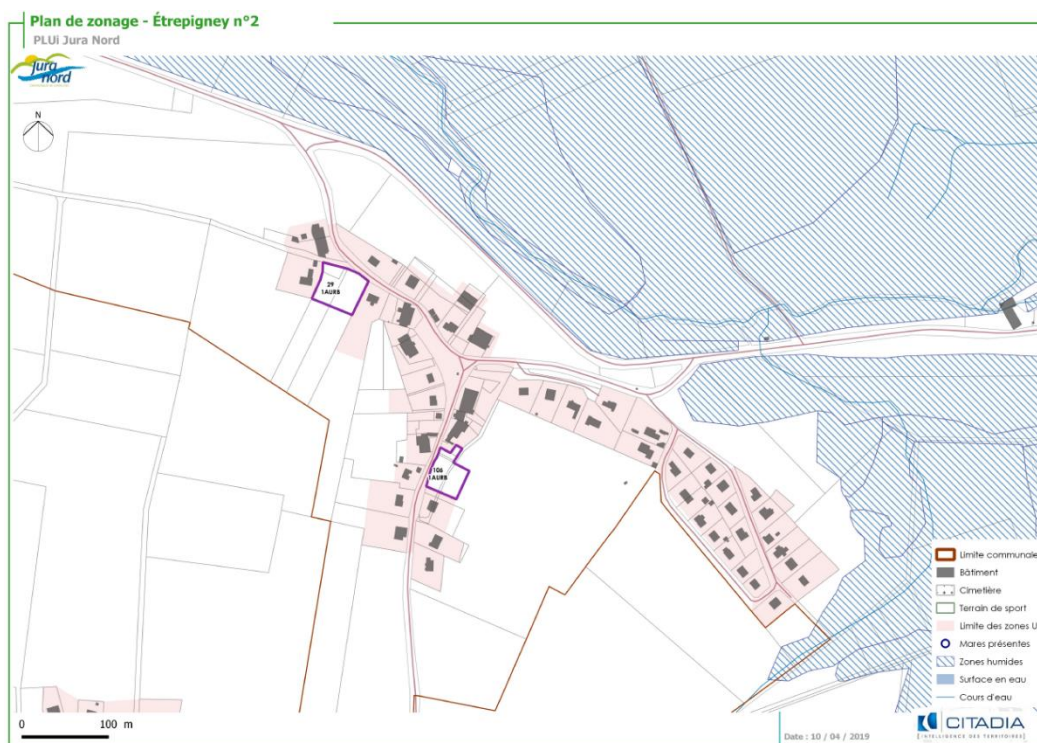
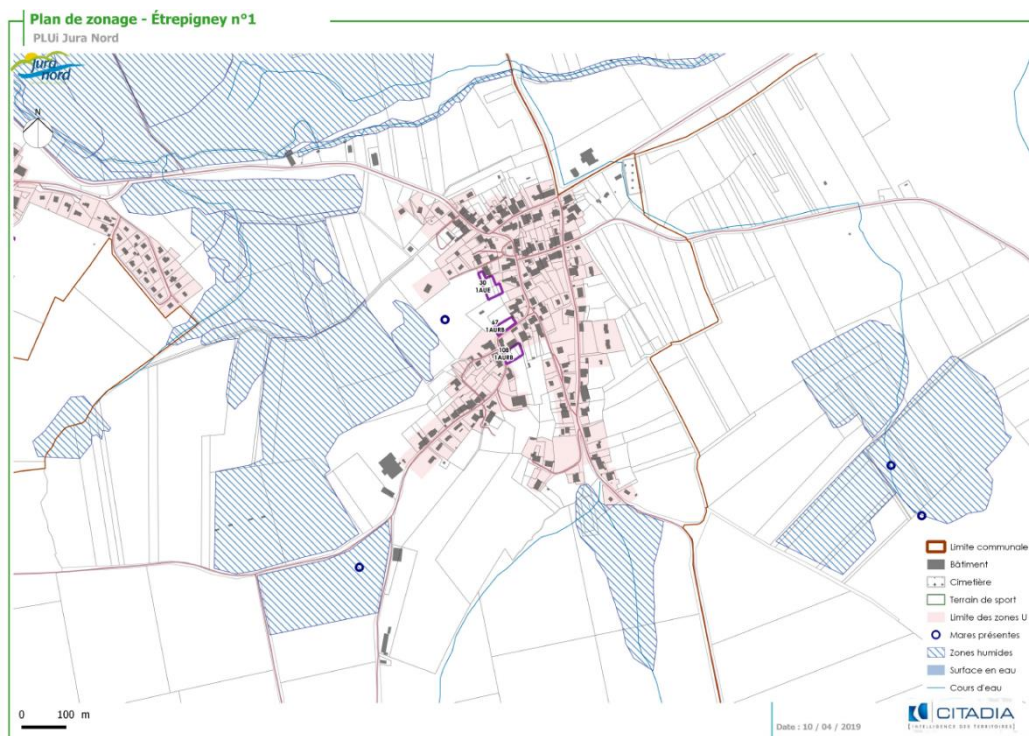


Figure 47 : Sondage n°177

Étrepigny

La commune d'Étrepigny compte cinq zones de projet. Quatre zones 1AURB et une zone 1AUE. Les surfaces sont toutes inférieures à 3 hectares, 4 sondages ont donc été effectués sur chaque zone. La commune comporte de nombreuses zones humides, un potentiel humide est pressenti sur ce secteur.



1AUE 30 :

Ce site n'a pu être sondé en raison de l'inaccessibilité ; par conséquent les sondages n°368 à 371 n'ont pas pu être réalisés



1AURB 67 :

La zone 1AURB correspond à un jardin paysager privatif. Un ancien bassin de stockage est présent, témoin d'un ruissellement important durant les périodes de précipitations. Néanmoins, les sondages n°185 à 188 n'ont pas confirmés la présence de zone humide. De plus la nature jardinée du site n'a pas permis l'expression d'un potentiel cortège floristique hygrophile.



Figure 48 : Sondage n°185 et bassin de stockage

1AURB 67 :

Tout comme le site précédent, celui-ci correspond à un jardin privatif très ombragé, induit par la présence d'une végétation arborée et jardinée. Uniquement deux sondages ont pu être réalisés (189 et 190) en raison de la faible proportion sondable. Ceux-ci, ainsi que la végétation in situ se sont révélés négatifs à la présence d'une zone humide.

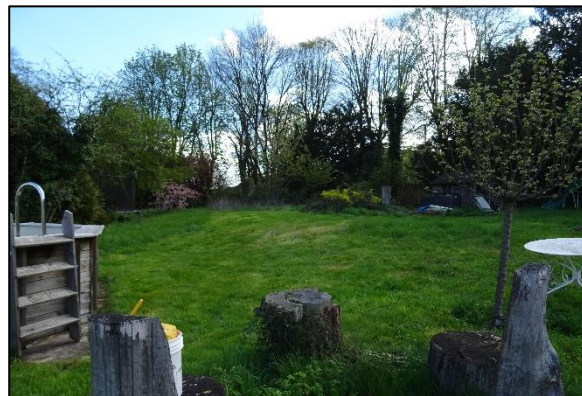
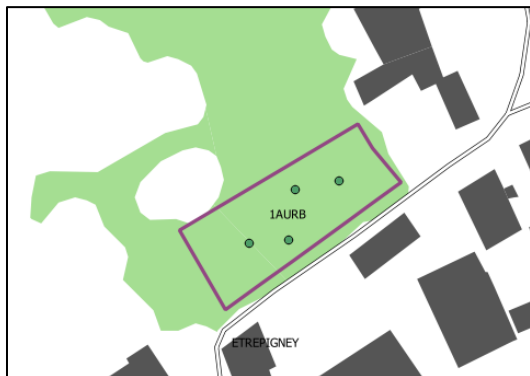


Figure 49 : Sondage 189

1AURB 106 :

La zone AURB 106 constitue une zone de pâture. L'intégralité des sondages ont pu être réalisés. Malgré la présence de hygromorphie sur le sondage 191, celle-ci ne s'est pas retrouvée sur les autres. De même, la végétation n'a pas pu confirmer la présence d'une zone humide.





Figure 50 : Sondage n°191

Mise à jour 2024

Une zone humide a été identifiée sur le secteur concerné, classé en U au projet de PLUi pour approbation, mais non bâti.

1AURB 29 :

Ce site n'a pas été sondé en raison de la présence de labour sur une partie, et d'une autre non accessible (clôturée). Les sondages n° 374 à 377 sont inexistantes.





Our

La commune d'Our compte cinq zones de projets, à vocation résidentielle. D'une superficie inférieure à 3 hectares, 4 sondages pédologiques sont réalisés sur chacune d'elles.



1 AURB 75 :

Ce site de 0,11 hectares a bénéficié de quatre sondages (n°195 à 198). En revanche, ceux-ci n'étaient pas complet en raison de la présence de nombreux cailloux et d'une terre très friable. D'autre part, la végétation n'était pas présente sur l'ensemble du site et n'était pas caractéristique d'une zone humide. Ainsi cette zone n'est pas classée en tant que telle.



1AURB 45 :

Ce site de 0,30 hectares est composé de deux parties : une zone boisée sur laquelle ont été effectués deux sondages (n° 199 et 200) et une zone non sondée (n° 378 et 379) de jardin privé potager. Malgré des marques hygromorphiques sur les deux sondages réalisés, le manque d'une végétation humide et des deux autres sondages ne permettent pas de conclure à la présence d'une zone humide sur le site.

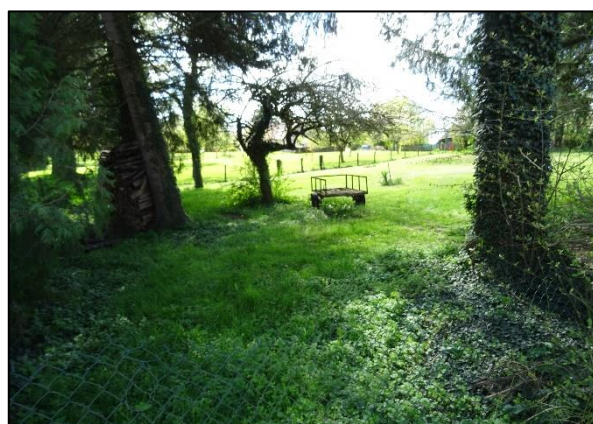




Figure 51 : Sondage n°199

Mise à jour 2024

Une zone humide a été identifiée sur le secteur concerné, classé AU au projet de PLUi pour approbation.

1 AURB 63 :

Le site 1 AURB 63 d'une superficie de 0,20 hectares a bénéficié de quatre sondages. Ceux-ci se sont tous révélés négatifs à la présence d'hygromorphie, tout comme la végétation.

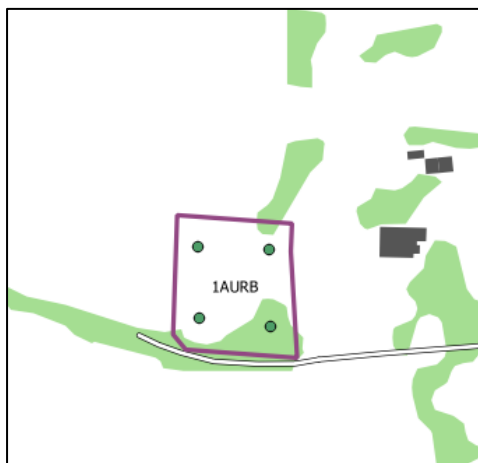




Figure 52 : Sondage n° 203

1 AURB 70 :

La zone s'étend sur 0,14 hectares et se compose d'une prairie en cours de boisement. L'ensemble des quatre sondages nécessaires ont été réalisés (n°205 à 208). Ceux-ci sont porteurs d'oxydation, marqueur d'un engorgement temporaire du sol. Néanmoins la végétation de cette espace n'est pas typique des zones hygrophiles.





Figure 53 : Sondage n°206

Mise à jour 2024

Une zone humide a été identifiée sur le secteur concerné, classé AU au projet de PLUi pour approbation.

1 AURB 68 :

Ce site n'a pas été prospecté du fait des clôtures mise en place. Les sondages n° 379 à 382 sont donc inexistants.



Orchamps

La commune d'Orchamps possède quatre sites de projet ; une zone 1AUE, une zone 1AURA, et deux zones 1AURB.



1AUE 74 :

La zone 1AUE de 2,67 hectares est localisée en contre-bas de la route, en avant d'une zone humide. Celle-ci constitue une prairie à bovins. Néanmoins une grande partie n'a pu être sondée en raison de la présence de gravats et remblais. Ainsi seul le sondage 209 a été effectué.

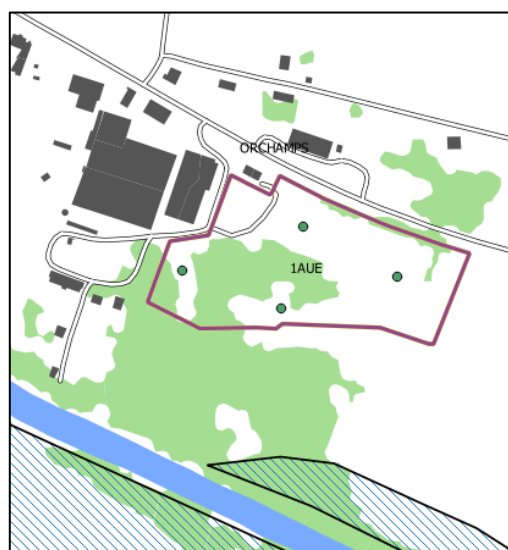




Figure 54: Sondage 209

1 AURA 39 :

Le site de 1,84 est composé de prairie, mitoyen à des jardins privés. Les quatre sondages prévus (210 à 213) ont été réalisés et présentent des traces infimes d'oxydations. En revanche la végétation n'a pas permis de confirmer la présence d'une zone humide.

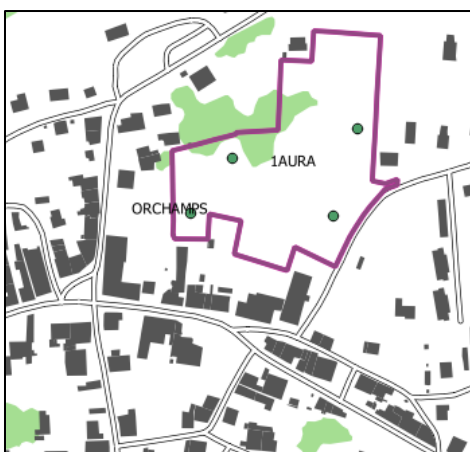




Figure 55: Sondages 211 et 212

Mise à jour 2024

Les traces d'oxydation ont été considérées comme trop faibles pour attester de la présence avérée d'une zone humide, non reportée au règlement graphique.

1AURB 54 :

La zone 1AURB 54 se localise en extension urbaine sur des prairies agricoles. L'ensemble des quatre sondages (n° 214 à 227) nécessaires ont été effectués mais non pas mis en évidence la présence de zone humide, de même que la végétation.





Figure 56 : Sondage 214



1AURB 36 :

La zone 1AURB 36, se localise le long de la route en surplomb de celle-ci ; elle jouxte une parcelle labourée ainsi que des jardins privatifs. Sur place, une partie est consacrée à un paddock. Les sondages n° 218 à 220 ont été réalisés. Le sondage n° 386 n'a pas pu être fait en raison de la présence d'équidé sur place. La terre portant marron clair n'a pas permis de distinguer des traces de rouille. D'autre la végétation in situ n'était pas caractéristique d'une zone humide.

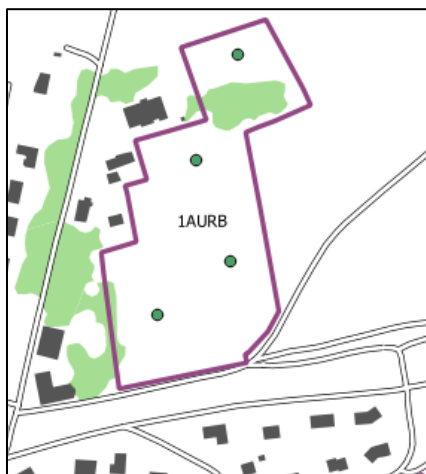




Figure 57 : Sondage n° 218



Courtefontaine

La commune de Courtefontaine est concernée par la présence de deux zones de projet de type AURB.



1AURB 9 :

Cette zone 1AURB se situe en extension de l'urbanisation existante sur différente parcelle. Le site d'une superficie de 0,42 hectares aurait dû bénéficier de 4 sondages. Néanmoins, en raison de l'inaccessibilité d'une partie de la zone, seule les deux sondages (n°224 et 225) en zone prairial ont pu être réalisés. Les sondages n° 387 et 388 sont donc inexistantes. Les carottages effectués ainsi que la végétation in situ ne permettaient pas de conclure à la présence d'une zone humide.

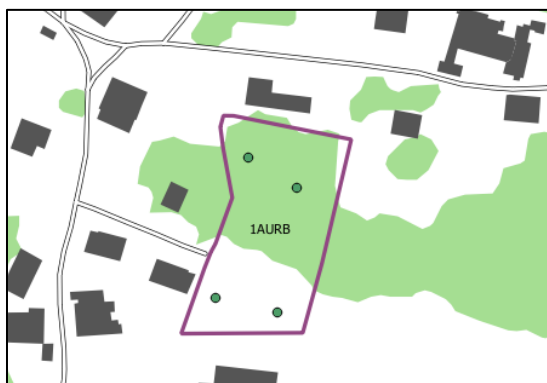




Figure 58 : Sondage n° 224

1AURB 35 :

Le site 1AURB 35 se localise dans un quartier résidentiel, à l'arrière d'habitats pavillonnaires en haut d'un parking sur un talus embroussaillé. Les sondages n°226 à 229 ont été carottés en fonction de l'accessibilité, mais reste cependant répartis de façons homogène. Ceux-ci, la végétation et la topographie de la zone n'ont pas permis de mettre en évidence la présence d'une zone humide.

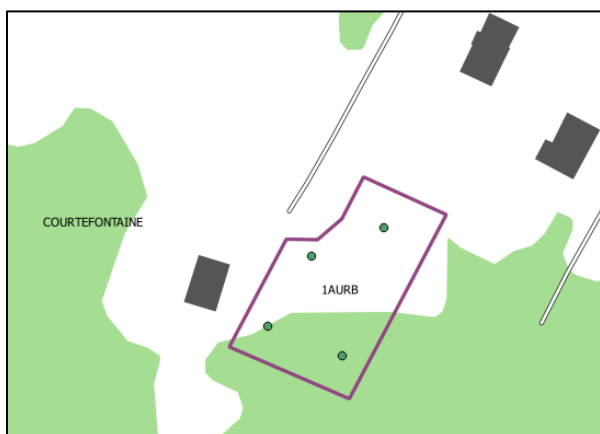




Figure 59 : Sondages 226 et 227

Salans

La commune est concernée par 5 zones 1AURB d'une superficie inférieure à 3 hectares. Elles ont donc fait l'objet de 4 sondages pédologiques. Deux zones n'ont pas pu être prospectées. Le nord de la commune est concerné par la présence d'une zone humide de taille conséquente. En revanche aucune des zones ouvertes à l'urbanisation ne se localisent à proximité de celle-ci ou d'un cours d'eau. De la même façon, la commune de Salans possède un sol karstique et par conséquent difficile à sonder.



1AURB 69 :

Le site se localise en extension urbaine d'un hameau de la commune de Salans, sur une surface de 0,48 hectares. Les quatre sondages (n° 230, 231, 232, 233) se sont répartis de manière homogène sur l'ensemble de la zone. Ces espaces en herbe n'ont révélé aucune trace d'hydromorphie. De plus, l'absence d'une végétation hygrophile ne permet pas de mettre en évidence la présence d'une zone humide sur le site.

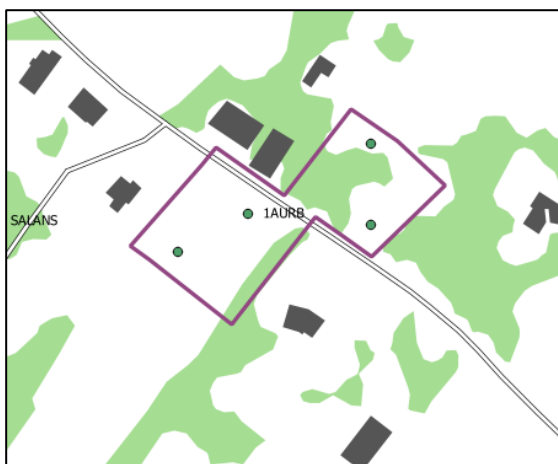


Figure 60: Sondages n°230 et 231

1AURB 64 :

La zone 1AURB 64 se localise en dent creuse, sur un espace de prairie en bord de route. Les sondages n°234 à 237 ont été réalisés de façon homogène sur la zone. Ceux-ci n'ont pas révélés de trace d'oxydo-réduction et la végétation in situ n'est pas une végétation de type hygrophile.

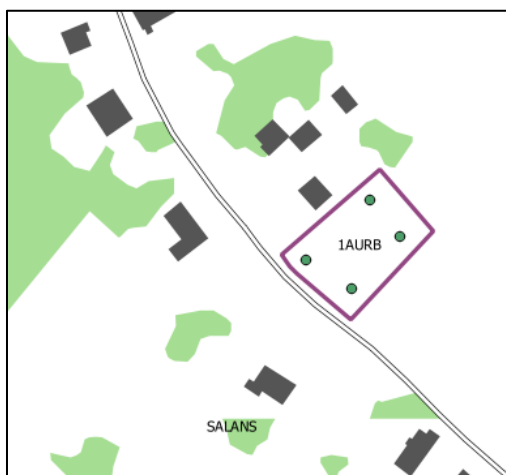




Figure 61 : Sondages n° 235 et 237

1AURB 49 :

Cette zone 1AURB 49, n'a pas pu être inventoriée en raison de la présence d'une zone de culture. Les sondages 389 à 392 sont donc inexistants.



1AURB 82 :

Ce site se localise en dent creuse et en bord de route. Il s'agit d'un espace prairial délimité par la présence de haie. L'intégralité des sondages n°238 à 241 ont été réalisés de façon homogène sur la zone. Aucune trace d'oxydo-réduction n'a été relevée, d'autant plus que ceux-ci ont été difficiles à réaliser en intégralité dû à la nature karstique du sol. De plus la végétation présente n'est pas caractéristique d'une zone humide.

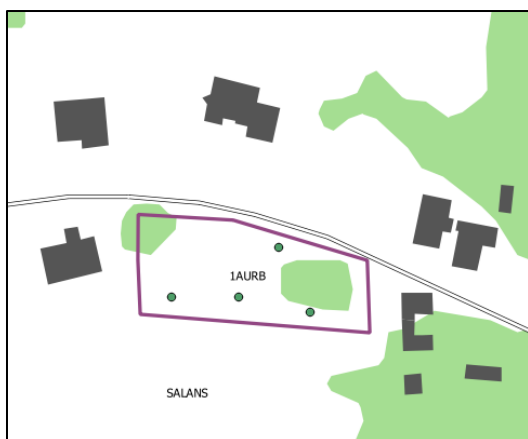
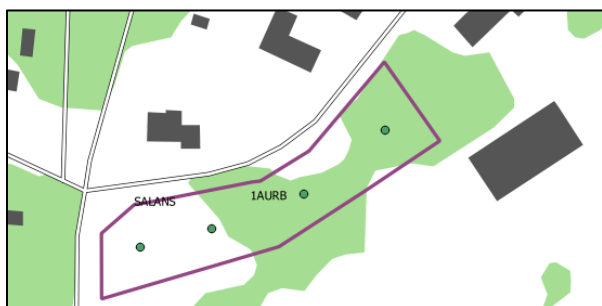


Figure 62 : Sondages n°239 et 240

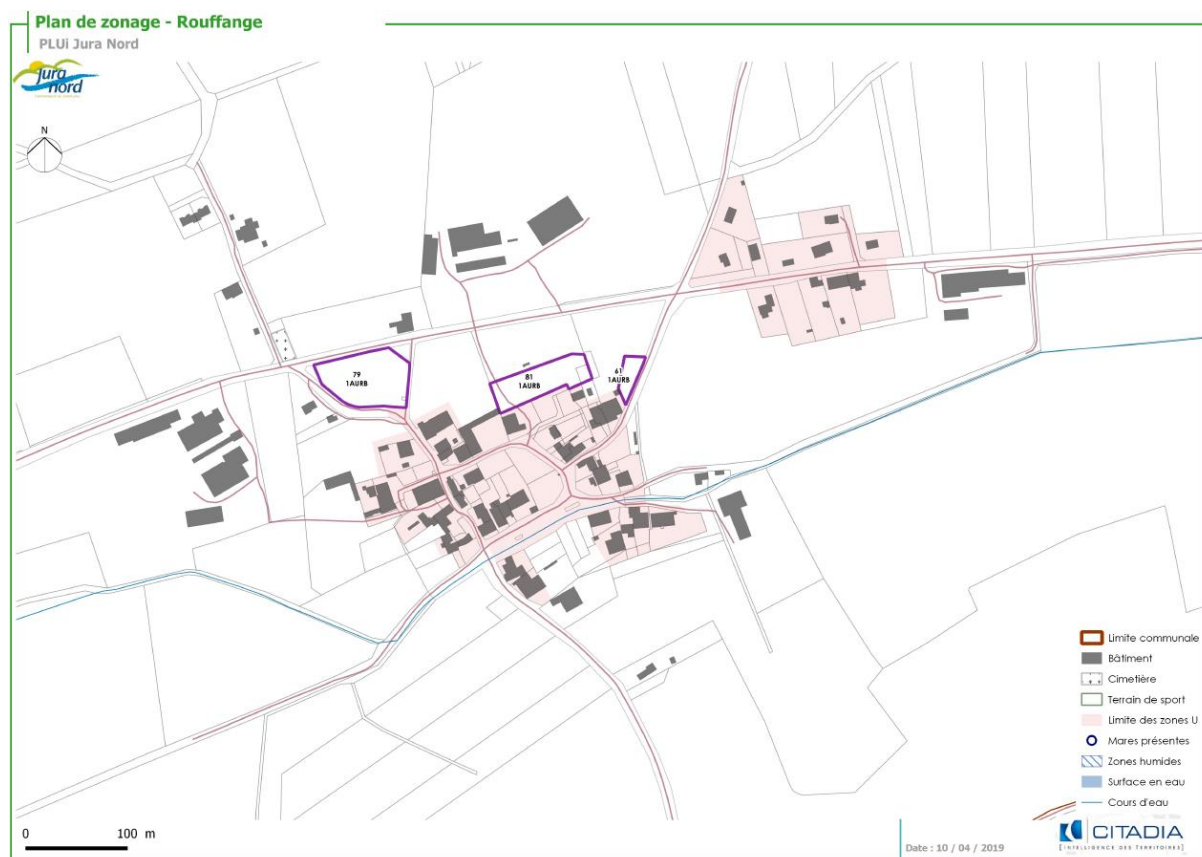
1 AURB 85 :

La zone 1AURB 85 n'a pu être prospectée en raison de la présence de bovins. Les sondages 393 à 396 sont donc inexistants.



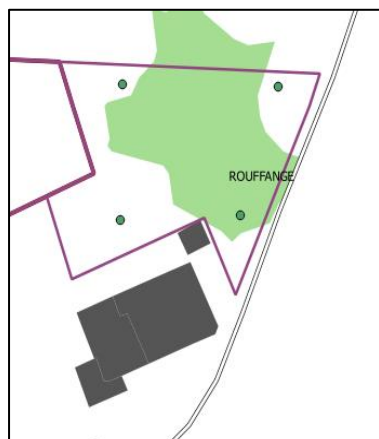
Rouffange

La commune de Rouffange est concernée par la présence de trois zones de projet de type 1AURB. Seulement deux de ces zones ont pu être sondées. D'une superficie inférieure à 3hectares, 4 sondages ont été effectués.



1AURB 61 :

Ce site est localisé dans un jardin privé, le sol n'a pu être carotté en raison d'une terre labouré pour un usage potager.



1AURB 81 :

Cette zone clôturée de pâture agricole a pu être inventoriée sur accord du propriétaire. Elle s'étend sur 0,28 hectares et a donc bénéficié de 4 sondages pédologiques. Ceux-ci se sont révélés négatifs à la présence d'oxydo-réduction. La végétation peu présente, voire absente en raison du pâturage, n'a pu être observée.

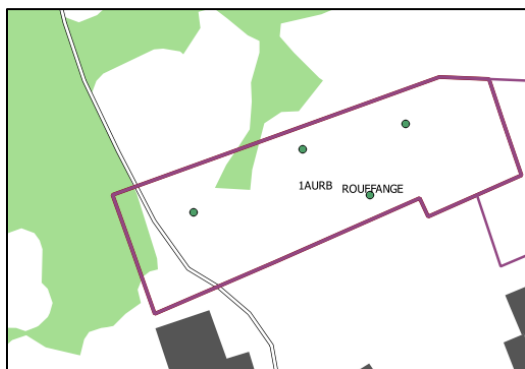


Figure 63 : Sondages n°342 et 343

1AURB 79 :

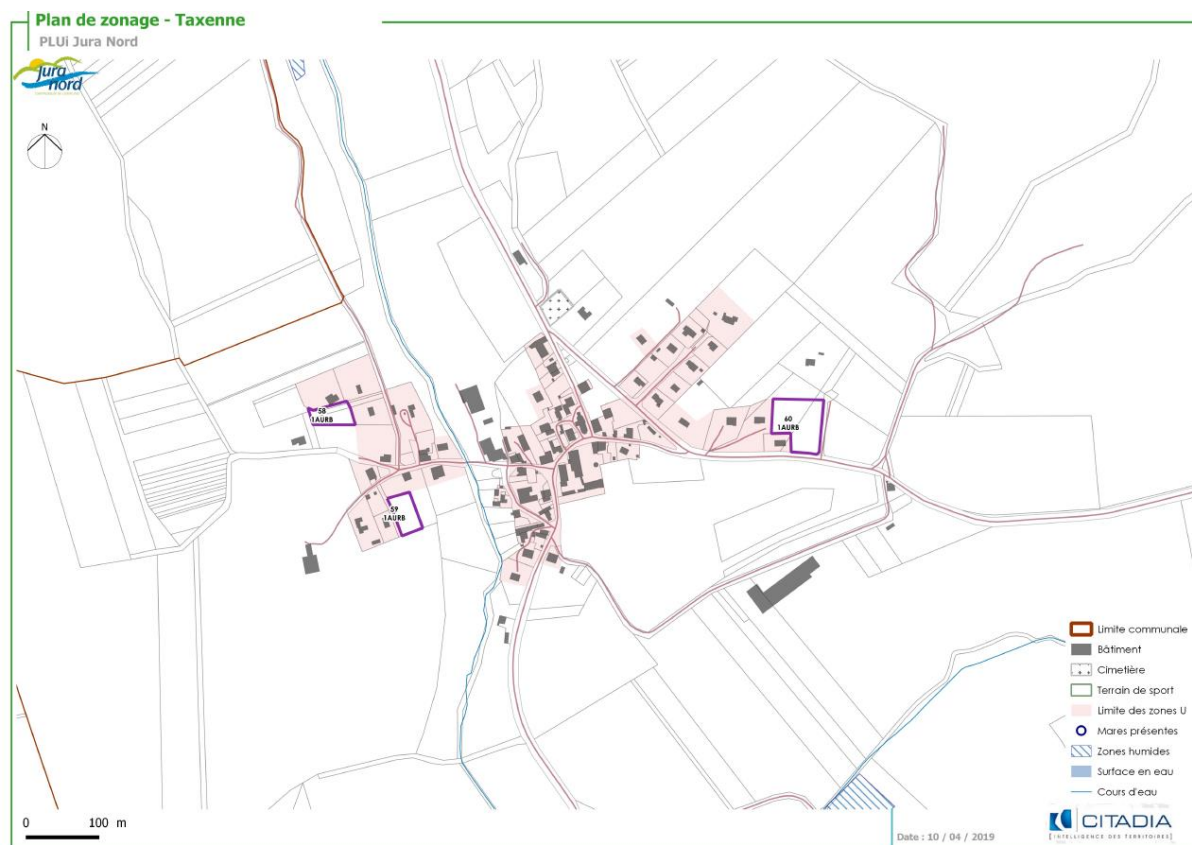
La zone 1AURB 79 constitue une zone de pâture pour bovins. Tout comme le site précédent celui-ci a pu être sondé avec l'accord et la présence du propriétaire. Les quatre sondages (n°246 à 249) n'ont montré aucune trace d'hydromorphie. De même la végétation rase n'a pas pu confirmer la présence d'une zone humide.



Figure 64: Sondages 246 et 247

Taxenne

La commune de Taxenne possède trois zones à urbaniser, de type 1AURB toutes d'une superficie inférieure à 3 hectares.



1AURB 60 :

Le site 1AURB 60 se localise en extension urbaine sur une zone en pente douce. Aucun des sondages (n°250 à 253) ainsi que la végétation n'ont permis de mettre en évidence la présence de zone humide.

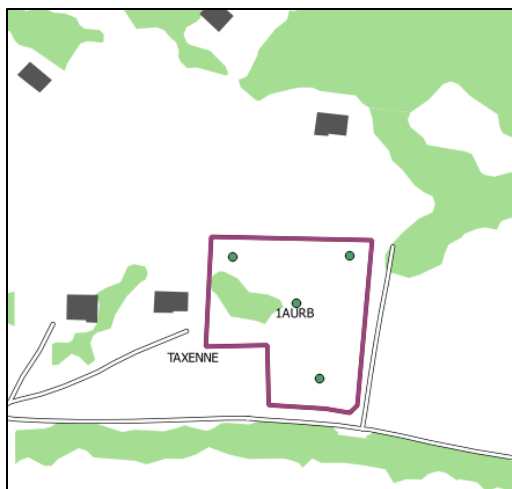




Figure 65 : Sondage n°250

1AURB 59 :

Ce site se compose d'une zone prairial et d'une zone de verger. La végétation et les sondages pédologiques (n°250 à 253) n'ont pas mis en évidence la présence de zone humide.



Figure 66 : Sondages n°250 et 251

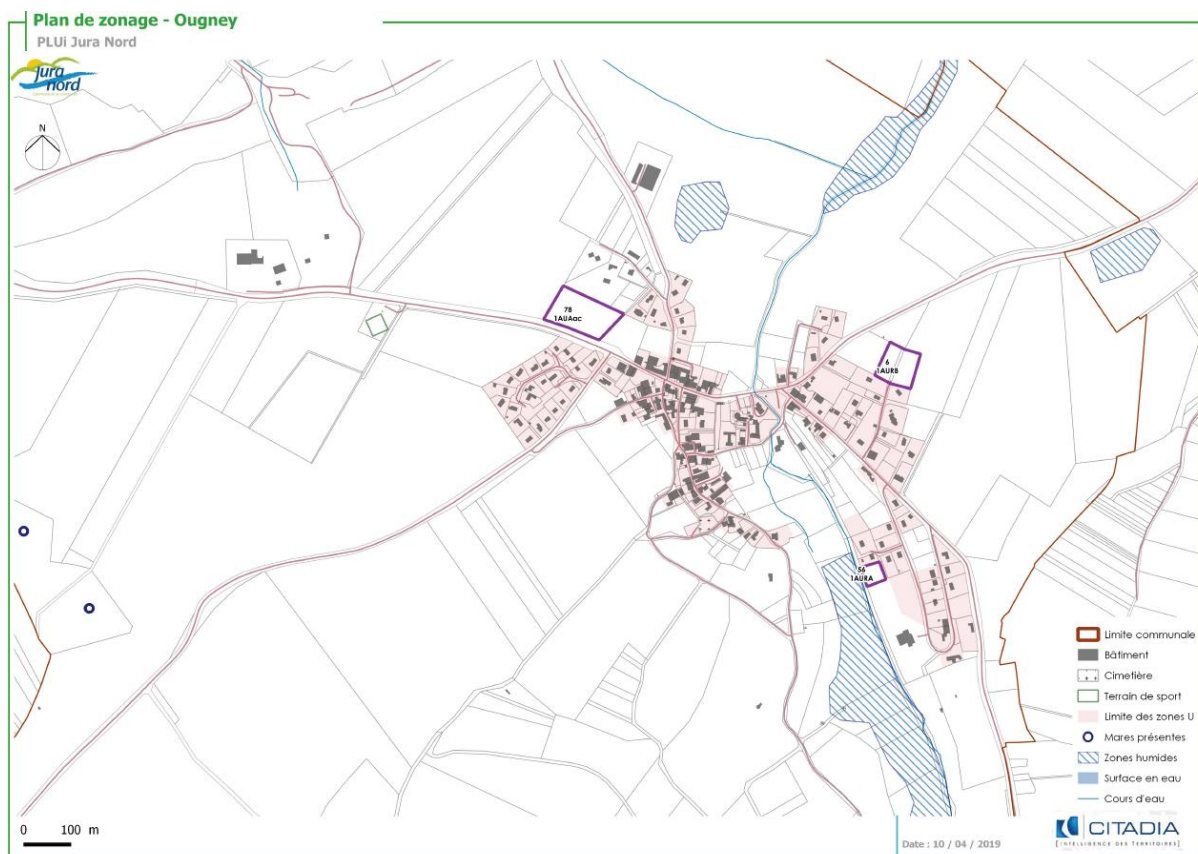
1AURB 58 :

Cette zone n'a pas pu être inventoriée en raison de son inaccessibilité (jardin privé, sans réponse du propriétaire). Les sondages n°401 à 404 sont donc inexistants.



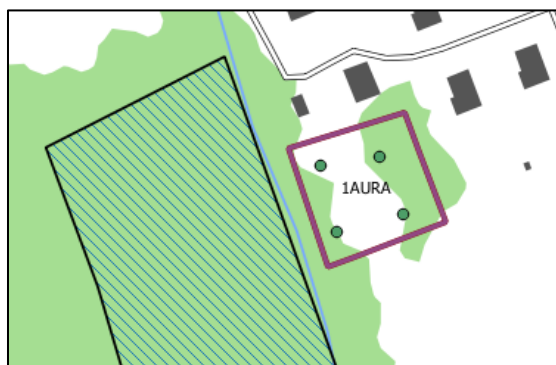
Ougney

La commune d'Ougney compte trois secteurs en projet dont une zone 1AURB, une zone 1AURA et une zone 1AUAac ; la zone 1AUAac est déjà traitée précédemment et ne sera donc pas re- détaillé ici.



1AURA 56 :

Le site 1AURA 56 est localisé en surplomb d'un cours d'eau et jouxte une zone humide existante. La zone comporte de nombreux gravats. De cette façon, les quatre tentatives de sondages (n°405 à 408) ont échoué en raison de la présence d'un trop grand nombre de cailloux dans le sol.





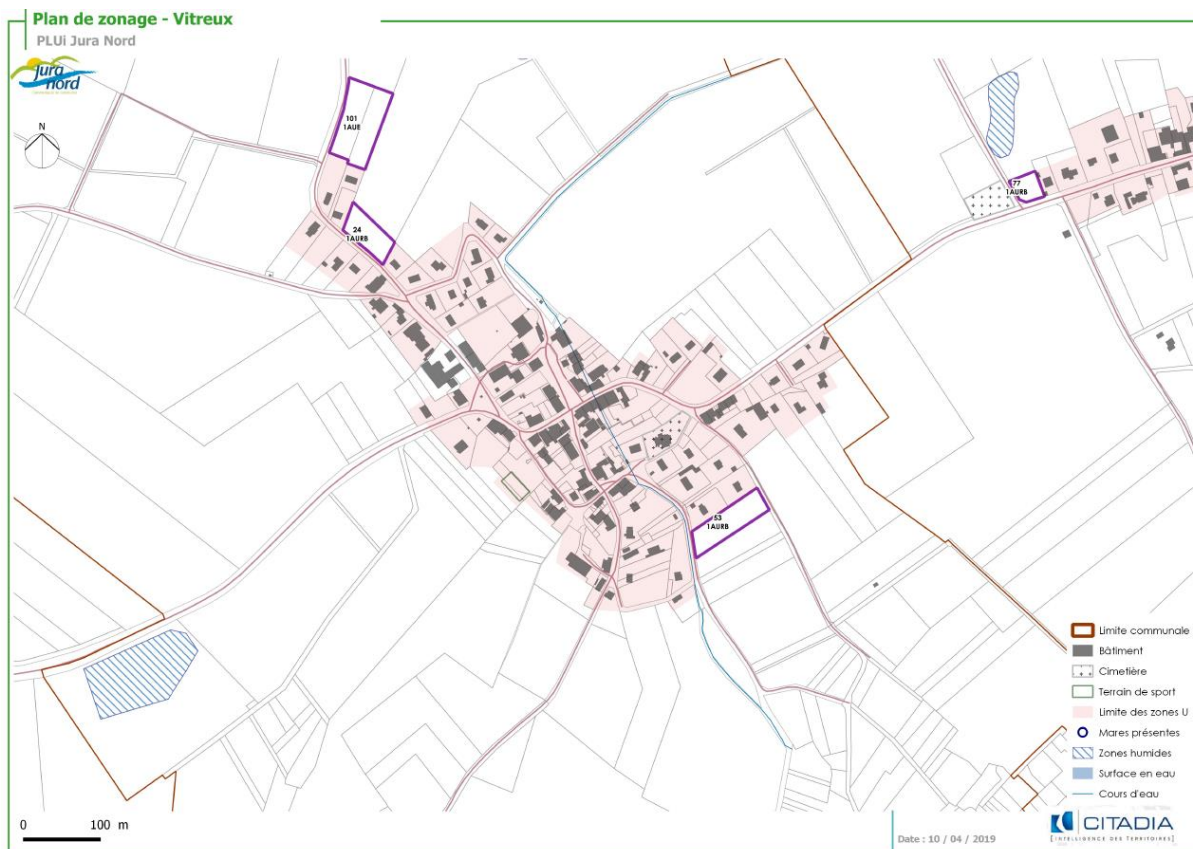
1AURB 6 :

Ce secteur n'a pas pu être prospecté car celui-ci constitue une zone de labour. Les sondages n° 409 à 412 sont inexistants.



Vitreux

La commune de Vitreux comptabilise trois zones de projet dont deux zones 1AURB et une zone 1AUE, toutes inférieures à 3 hectares, nécessitant donc 4 sondages.



1 AURB 24 :

Ce site de 0,24 hectares se localise en dent creuse, le long de la voirie. Laissé en « friche », ce terrain a bénéficié des quatre sondages prévus (n°258, 259, 260, 261).





Figure 67 : Sondages n° 258 et 259

1AURB 101 :

Cette zone se situe en extension du bourg de Vitreux et comporte déjà une zone de parking en revêtement perméable (cailloux), ainsi qu'une zone enherbée.

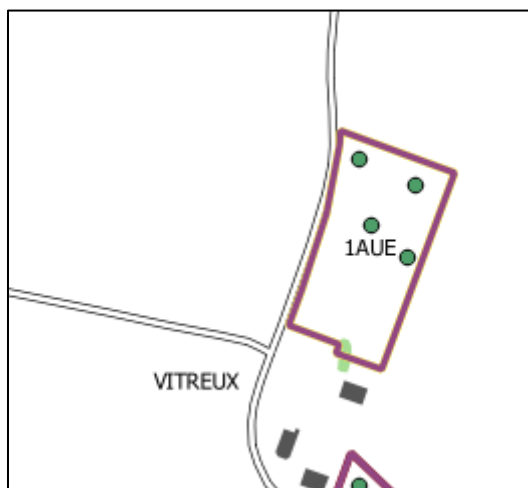
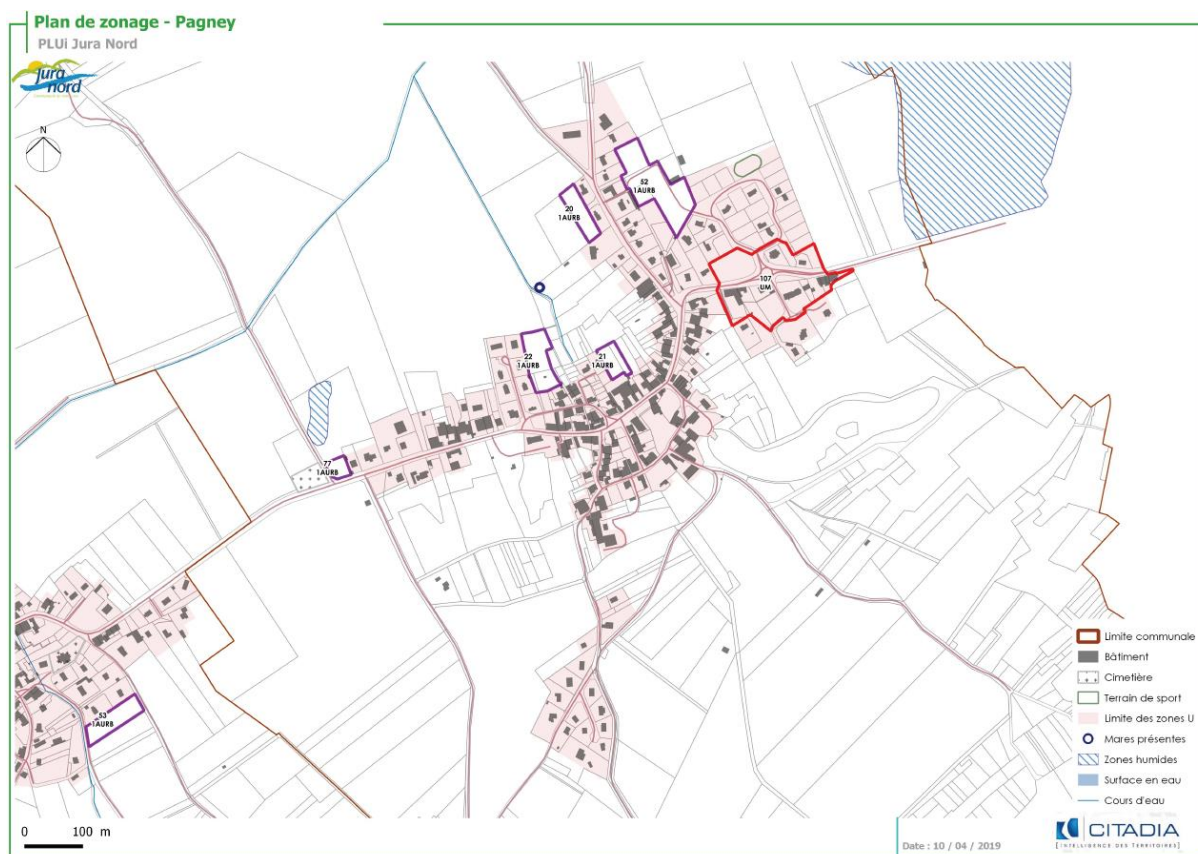


Figure 68 : Sondages n°262 et 264

Pagney

La commune de Pagney possède six zones à urbaniser, dont 5 zones 1AURB et une zone UM. Chacune de ces zones ont une superficie inférieure à 3 hectares.



1AURB 77 :

Cette zone 1AURB 77 se localise à proximité d'une zone humide, le long du cimetière. Les quatre sondages prévus ont bien été effectués et ce de façon homogène sur le site. La zone à vocation agricole (pâture) ne possédait pas de végétation caractéristique de milieux humide. De la même façon, les sondages réalisés (n°266 à 269) n'ont pas montré de trace d'hydromorphie, malgré la présence d'une mare en fond de zone.

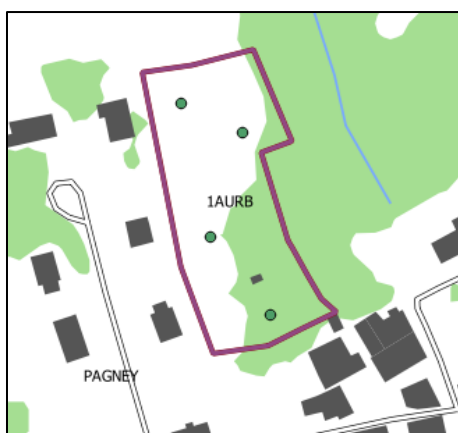




Figure 69: Sondages n°266 et 268

1AURB 22 :

Ce site n'a pu être inventorié en raison de l'absence du propriétaire et de la présence d'une clôture. Les sondages n°413 à 416 sont donc inexistantes.



1AURB 21 :

Le site 1AURB 21 de 0,21 hectares se localise en extension de l'urbanisation existante. Il s'agit d'un jardin paysagé avec la présence d'arbres fruitiers et d'ornements. L'ensemble des 4 sondages (n°270 à 273) ont été réalisés, de façon hétérogène. Une portion étant non accessible.

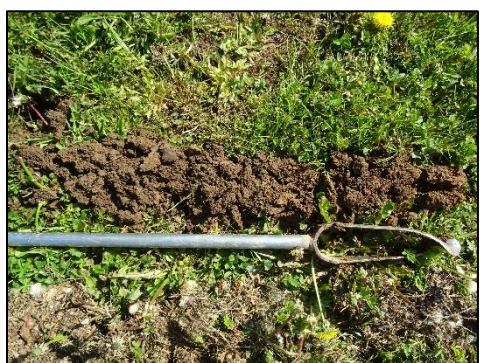


Figure 70 : Sondages n°270 et 272

UM 107 :



Figure 71 : Sondages n°274 et 275

La zone UM 107 n'a pas pu être inventoriée sur l'ensemble du site, en raison de son urbanisation en cours ou déjà effectuée. Seulement deux sondages (n° 274 et 275) sur quatre ont été réalisés. Les sondages 417 et 418 sont donc inexistantes. Les sondages et la végétation in situ n'ont pas pu mettre en évidence la présence d'une zone humide.

1 AURB 20 :

Ce site prairial de 0,27 hectares a bénéficié des quatre sondages (276 à 279). Ceux-ci sont porteurs de trace d'hygromophie induisant un engorgement intermittent ou permanent. Néanmoins, la végétation in situ n'a pas permis de conclure à la présence d'une zone humide.



Figure 72 : Sondages n°276 et 278

Mise à jour 2024

Une zone humide a été identifiée sur le secteur concerné, classé AU au projet de PLUi pour approbation.

1 AURB 52 :

Cette zone de prairie est traversée par une route, divisant le secteur en plusieurs ensembles. Quatre sondages ont pu être réalisés (280 à 283), mais cela de façon hétérogène en raison de l'inaccessibilité. Ces sondages ont révélé des traces d'oxydo-réduction. Néanmoins la végétation présente sur le site n'a pas permis de conclure à la caractérisation d'une zone humide.



Figure 73 : Sondages n°280 et 281

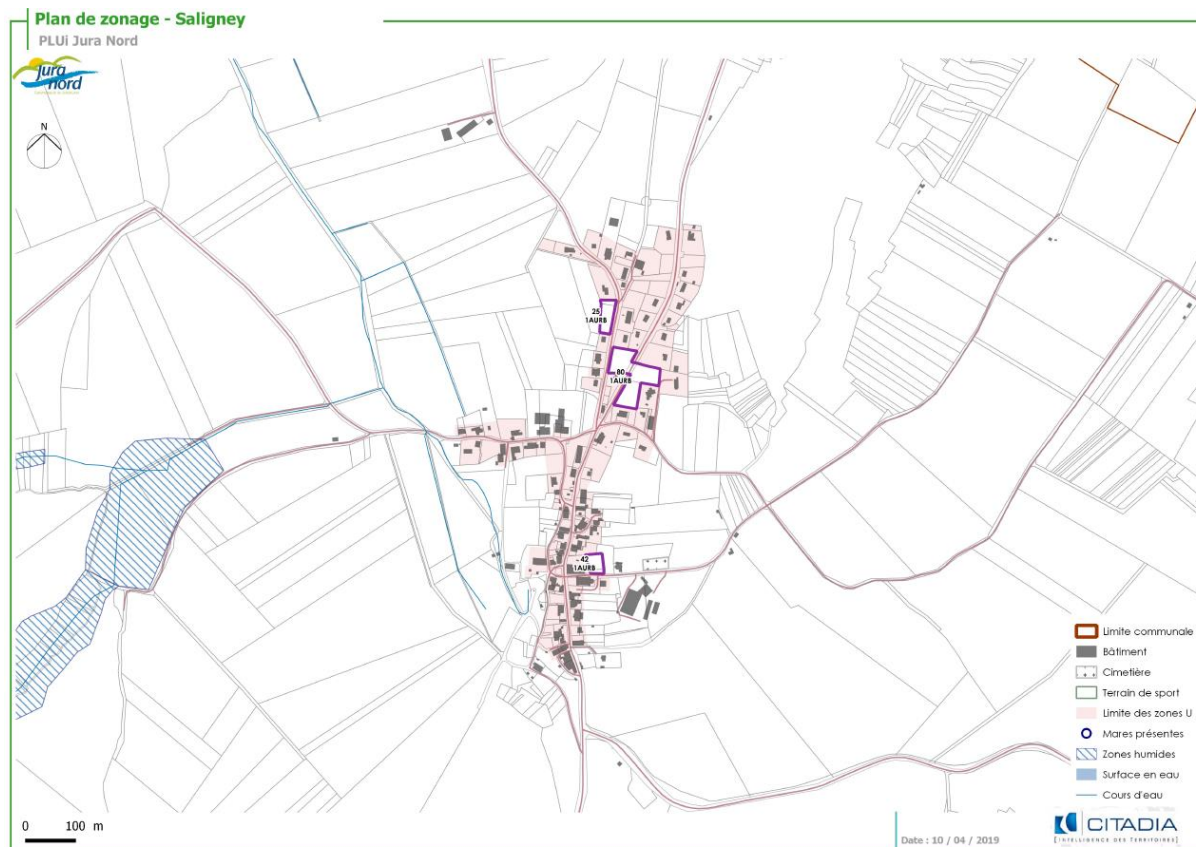
Mise à jour 2024

Une zone humide a été identifiée sur le secteur concerné, classé AU au projet de PLUi pour approbation.



Saligney

La commune de Saligney compte trois zones de projet. Ces trois zones sont de type 1AURB et d'une superficie inférieure à 3 hectares.



1 AURB 80 :

Le zone 1AURB 80 se localise en cœur de village, et est traversée par une des routes principales. Les quatre sondages se sont répartis de façon homogène, de part et d'autre de cette route. Une partie du site possède une pente douce. Les carottages (n° 288 à 291) effectués se sont révélés négatifs à la présence d'oxydo-réduction. De même, la végétation n'a pas pu mettre en évidence la présence d'une zone humide.



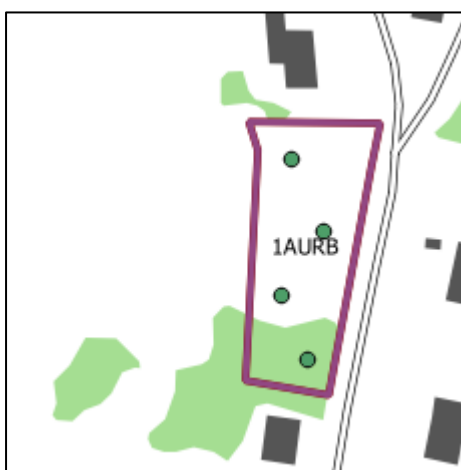


Figure 74 : Sondages 289 et 291



1 AURB 25 :

Cette zone n'a pas pu être prospectée en raison de clôture et de sa situation en contrebas de la route. Les sondages (419 à 422) sont donc inexistants.



1 AURB 42 :

Le site 1AURB 42 se localise en dent creuse le long de la route. D'une superficie 0,12 hectares, 4 sondages ont été effectués. Ceux-ci, ainsi que la végétation n'ont pas permis de mettre en évidence la présence d'une zone humide.

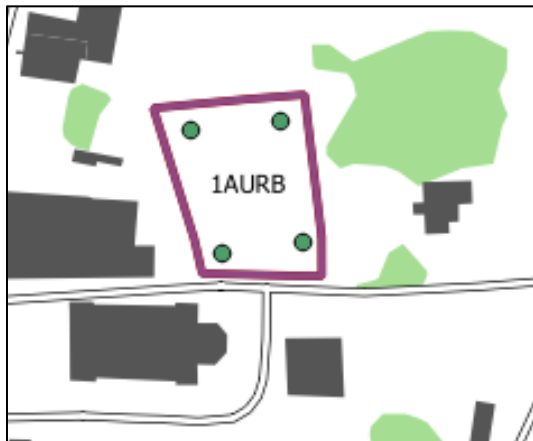
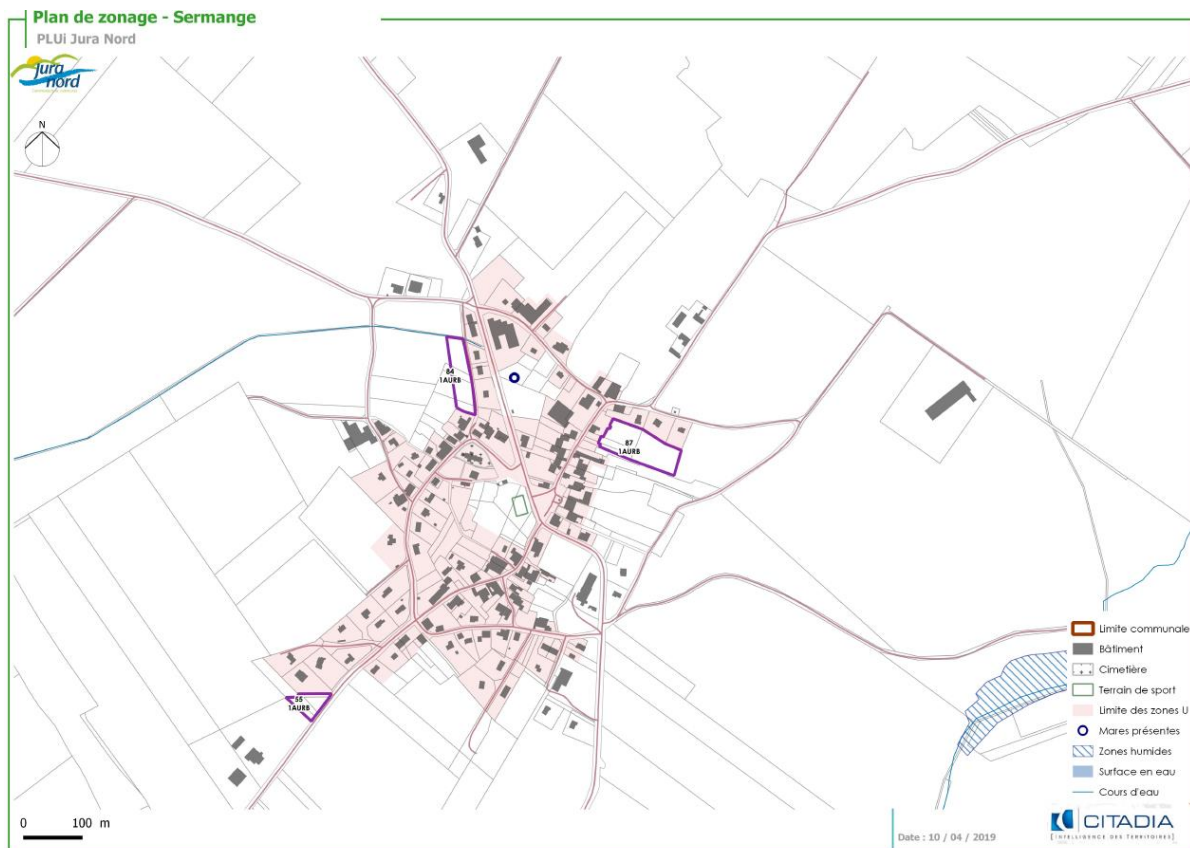


Figure 75 : Sondages n°292 et 294

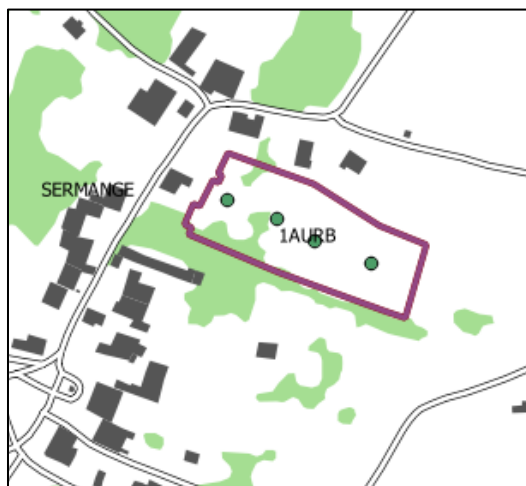
Sermange

La commune de Sermange compte trois zones à urbaniser, toutes de type 1 AURB



1AURB 87 :

Cette zone située en deuxième rideau de la rue de la Vie d'Âne et de la rue de Gendrey n'a pas pu être prospectée en raison de l'attitude agressive d'un particulier. Pour autant cette zone ne présentait aucune clôture ou panneau interdisant l'accès. Ainsi les sondages 436 à 439 n'ont pas été réalisés.



1AURB 84 :

La zone 1AURB 84 se localise sur une parcelle de type prairial en bord de chemin, face à de l'habitat pavillonnaire récent. Le nord du site est bordé par un ru/fossé intermittent. Le site d'une superficie de 0,39 hectares a bénéficié de quatre sondages (n° 303 à 306). Ceux-ci, ainsi que la végétation n'ont pas révélé la présence de zone humide, malgré la présence de ce petit cours d'eau en bordure de site. De plus, une difficulté à réaliser l'intégralité des carottages a été constaté.

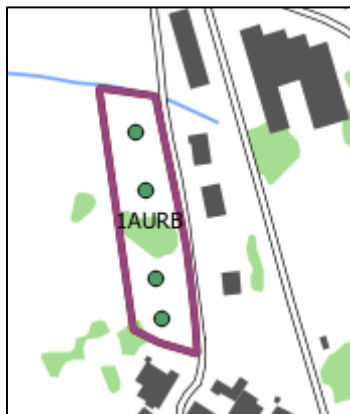


Figure 76 : Sondages n°303 et 304

1AURB 55 :

Le site se localise en surplomb de la route sur une zone partiellement boisée. Les sondages (n°307 à 310) ont été réalisés sur ces 0,19 hectares. Ceux-ci révèlent des traces d'oxydo-réduction, notamment dû à l'ombrage permanent généré par ces surfaces boisées.



Figure 78 : Sondage n° 307



Figure 77: Sondages n° 308 et 310

Mise à jour 2024

Une zone humide a été identifiée sur le secteur concerné, classé en U au projet de PLUi pour approbation, mais non bâti.

Serre-les-Moulières

La commune de Serre-les-Moulières compte cinq zones de projet : 4 zones 1AURB et 1 zone AUA. Toutes d'une superficie inférieure à 3 hectares, chacune d'entre elles devraient bénéficier de 4 sondages pédologiques.



1 AURB 66 :

Cette zone prairial n'a pas pu être inventoriée en totalité. En effet, seulement trois sondages (n°296 à 298) sur quatre ont pu être carottés, en raison d'une zone privée sans accès. Les sondages et la végétation n'ont révélée aucune trace d'hygromorphie.



Figure 79: Sondage n° 297

1 AURB 96 :

Ce site n'a pas pu être prospecté en raison de la présence de gravât, rendant impossible les sondages.



1AURB 27 :

Ce site n'a pas pu être prospecté en raison de l'absence du propriétaire autorisant l'entrée au jardin privé. Les sondages n°428 à 431 sont donc inexistants.



1AUA 102 :

La zone d'une surface de 0,55 hectares a bénéficié de 4 sondages, réparties de façon homogène sur le site. Celui-ci se localise en extension, en bord de route à proximité immédiate d'habitation. Les sondages (n°299 à 302) ainsi que la végétation ne sont pas révélateurs de la présence d'une zone humide sur ce site.

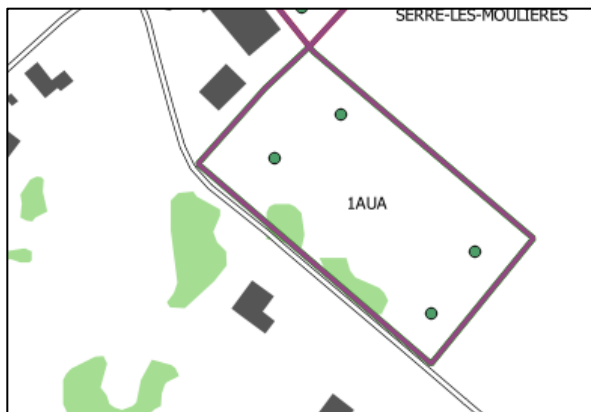


Figure 80 : Sondages n° 299 et 301

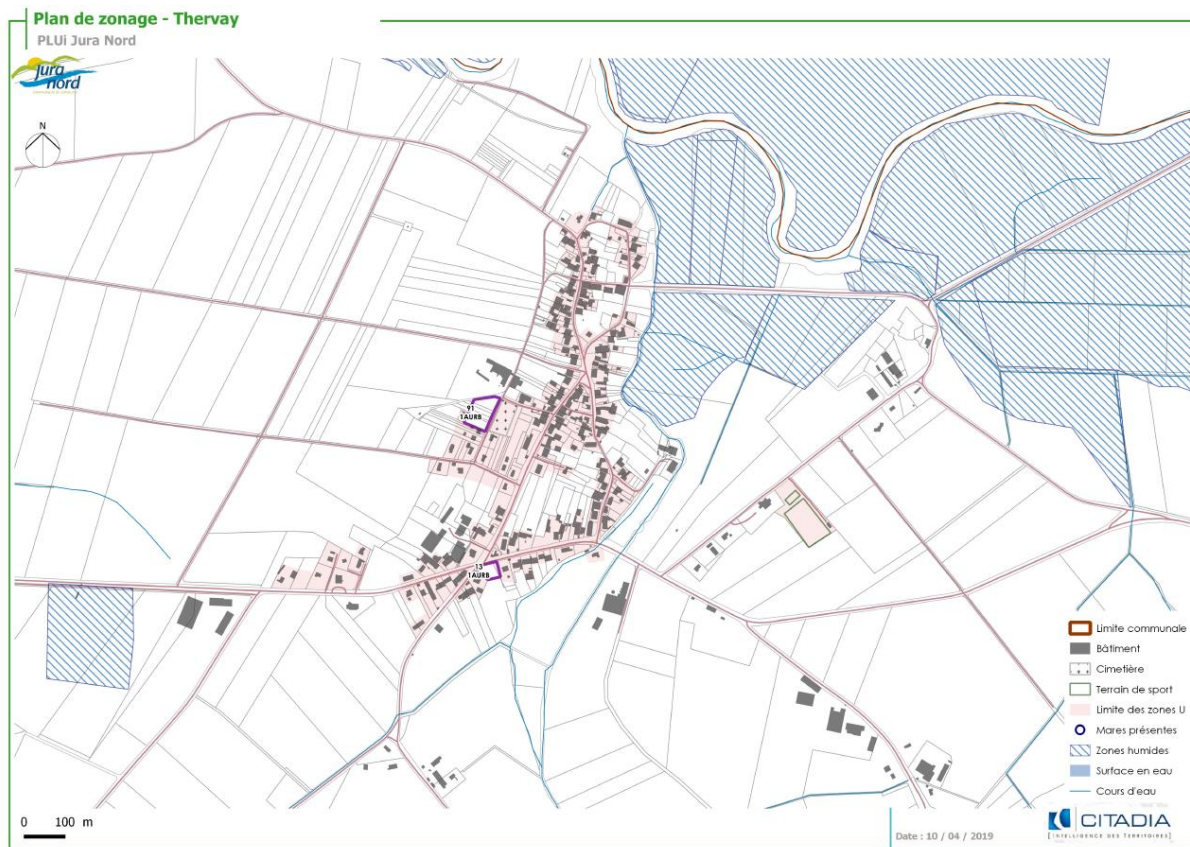
1 AURB 18 :

Ce site n'a pas pu être prospecté en raison de l'absence du propriétaire autorisant l'entrée au jardin privé. Les sondages n° 432 à 435 sont donc inexistants.



Thervay

La commune de Thervay compte deux sites de prospections.



1AURB 91 :

Le site 1AURB 91 se localise sur une parcelle privée non clôturée. Les quatre sondages ont été répartis de façon homogène sur le site, mais n'ont révélés aucune trace d'hydromorphie. De plus la végétation rase et entretenus n'a pas permis de conclure à la présence d'une zone humide.





Figure 81 : Sondages 311 et 313

1AURB 13 :

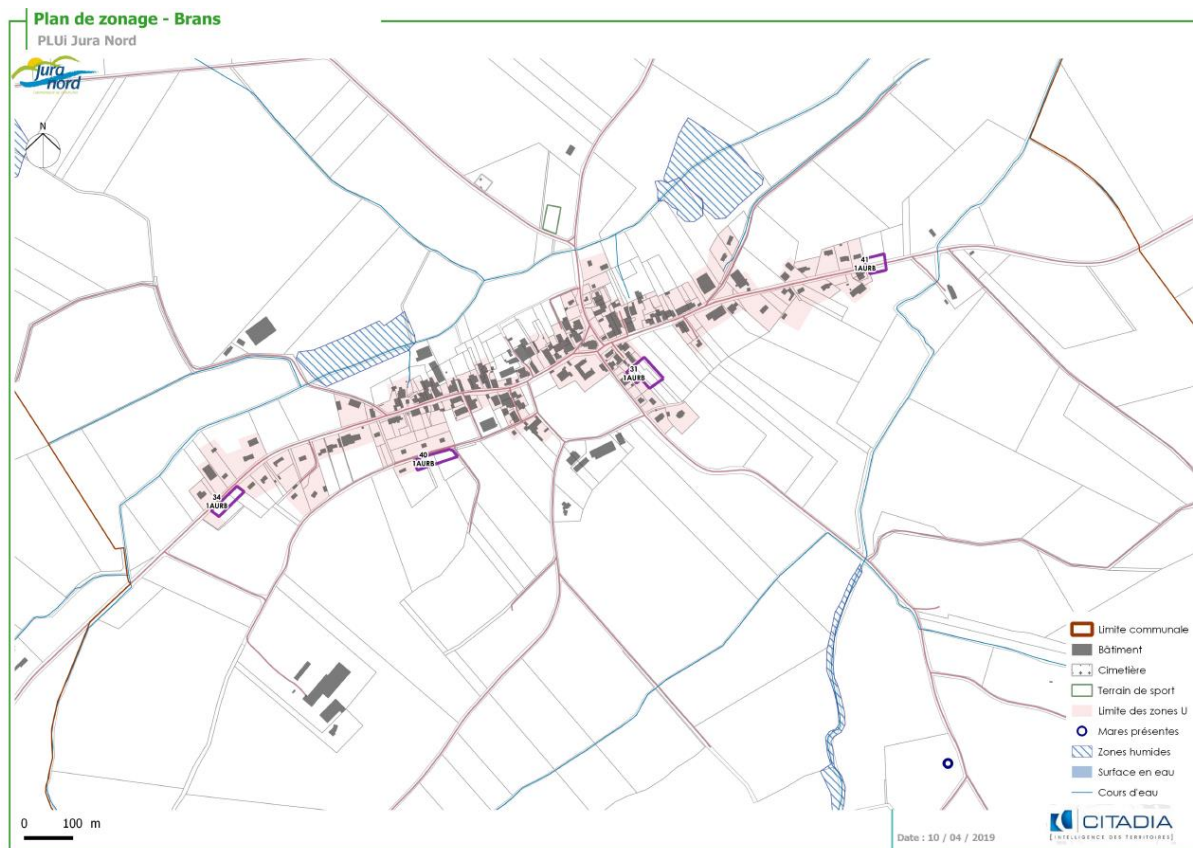
La zone 1AURB 13 se localise en dent creuse et en bordure de route. Cette zone est marquée par la présence de nombreux cailloux, et de surfaces enherbées par patch. Malgré le carottage des quatre sondages prévus et ce difficilement, aucune trace d'hydromorphie n'a été constaté. La végétation a permis de confirmer l'absence de zone humide.



Figure 82 : Sondages n°315 et 316

Brans

La commune de Brans possède quatre zones de projet, tous de type 1AURB. Chacune de ces zones sont d'une surface inférieure à 3 hectares.



1AURB 41 :

Cette zone de pâture agricole se localise en extension du cœur de village et n'a pu être sondée qu'à moitié, en raison de la présence de bovins sur la parcelle. Ainsi les sondages 440 et 441 sont inexistants. Les sondages effectués n'ont pas révélé de trace d'oxydation ni de réduction. D'autre part, la végétation présente sur les pâtures n'a pas révélé la présence d'une zone humide.

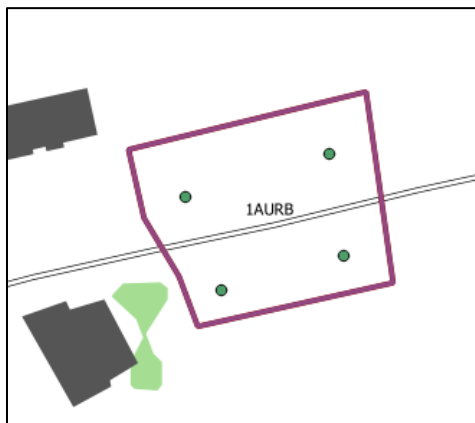




Figure 83 : Sondages n°319 et 320

1AURB 31 :

Ce site localisé en deuxième rideau, à l'arrière d'habitation pavillonnaire existante a bénéficié des quatre sondages prévus (n°321 à 324). Certains sondages ont révélé des traces d'hydromorphie. De plus, la végétation luxuriante et parfois caractéristique de zone humide a laissé penser à la présence d'une zone humide. Néanmoins, cette végétation ne représentant pas 50% de la surface totale, cette zone n'a pas été considéré en tant qu'humide.





Mise à jour 2024

Une zone humide a été identifiée sur le secteur concerné, partiellement classé en U au projet de PLUi pour approbation, mais non bâti.

1AURB 40 :

Ce site en extension urbaine possède une surface 0,18 hectares. Idéalement 4 sondages sont opérés ; néanmoins dans ce cas, en raison de l'inaccessibilité d'un secteur, uniquement trois sondages ont été effectués, ne révélant aucune trace d'oxydo-réduction.

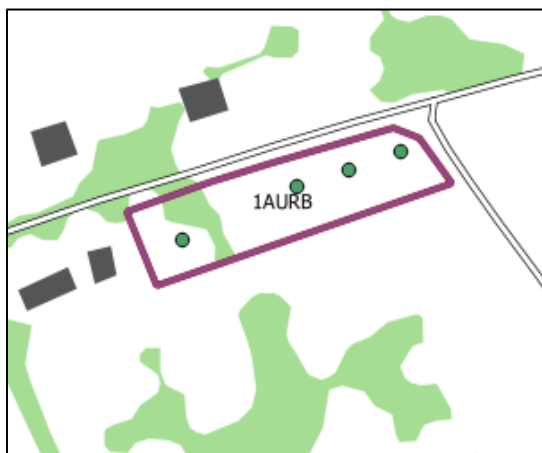


Figure 84 : Sondages n° 325 et 326

1AURB 34 :

La zone prospectée se localise en surplomb de la route, et comprend une zone insondable (zone de gravats, briques...) La nature du sol a rendu difficile la réalisation des carottages. C'est pourquoi seulement deux ont pu être réalisés et cela de façon partielle. Ces deux sondages pédologiques (n° 328 et 329) n'ont pas mis en évidence la présence d'une zone humide, de même que la végétation.



Figure 85 : Sondages n° 328 et 329

Offlanges

La commune d'Offlanges possède quatre sites de projet. Tous de type 1AURB et d'une superficie inférieure à 3 hectares.



1AURB 37:

Une grande partie de la zone constitue un champ cultivé n'étant pas sondé. Une tentative de sondage a été réalisée à côté du cimetière, néanmoins la terre s'est révélée trop difficile à carotter (sondage n°349). Aucune zone humide n'a été mise en évidence.





Figure 86 : Sondage n°349

1AURB 94 :

Ce site en bordure de route et en dent creuse, n'a bénéficié que de trois sondages (341 à 3443) sur les quatre prévus. De plus, ceux-ci sont révélés difficile à carottés et négatif à la présence de zone humide. De même que la végétation présente.

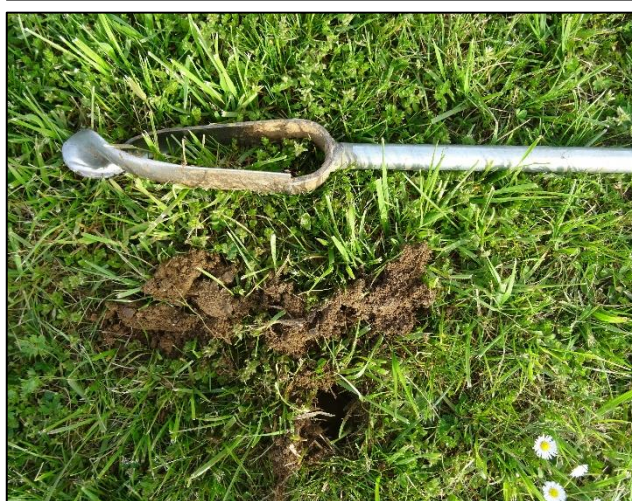
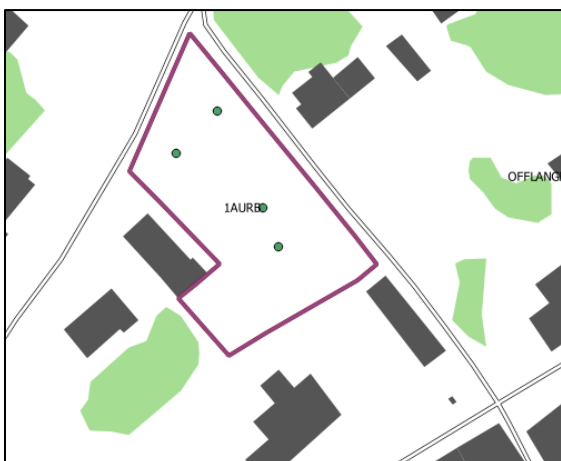


Figure 87: Sondage n°341

1AURB 4 :

Sur cette zone de 0,55 hectares, les quatre sondages (345 à 348) prévus ont pu être réalisés. Néanmoins des difficultés ont été rencontrées lors de ces carottages en raison de la nature du sol.

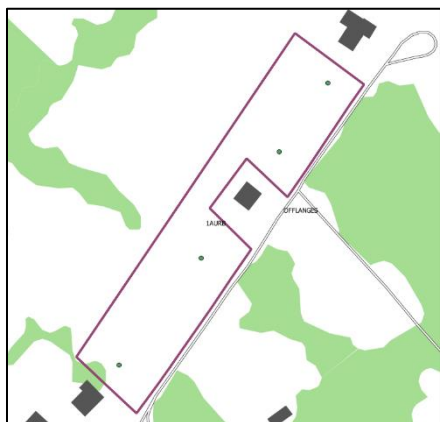


Figure 88 : Sondage n°345

1AURB 86 :

Cette zone quasi impénétrable en raison d'une végétation luxuriante n'a pu bénéficier que d'un sondage. Celui-ci ainsi que la végétation n'ont pas permis la mise en évidence d'une zone humide.



